

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 38^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 2 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — **Soumission d'un texte législatif au Conseil constitutionnel** (p. 6894).
2. — **Souhaits de bienvenue à une délégation du Conseil national de la Principauté de Monaco** (p. 6894).
3. — **Rappels au règlement** (p. 6894).
MM. Falala, Lajoinie, Daillet, Savary, de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Ducoloné.
4. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6895).

Affaires étrangères.

M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

MM. Couve de Murville,
Gremetz,
Féil,
Debré,
Jean-Pierre Cot, Odru ;

M^{me} Gautmann,

MM. Seittlinger,
Julien,
Cousté, Gorse.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — **Ordre du jour** (p. 6917).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUSSION D'UN TEXTE LEGISLATIF AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil constitutionnel avait été saisi par plus de soixante députés du texte de la loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté, en vue de l'examen de la conformité de ce texte à la Constitution.

— 2 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation du Conseil national de la Principauté de Monaco, conduite par M^r Jean-Charles Rey, président. *(Applaudissements.)*

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Falala, pour un rappel au règlement.

M. Jean Falala. Monsieur le président, au moment où la France s'apprêtait à honorer ses morts, le 1^{er} novembre — comme elle le fera le 11 novembre à l'occasion du soixantième anniversaire de l'armistice de 1918 — en associant aux morts de la grande guerre toutes les victimes tombées lors des conflits ultérieurs et notamment celles de la Résistance et de la Déportation, un hebdomadaire français...

M. Alexandre Bolo. Un hebdomadaire anglais !

M. Jean Falala. ... a cru bon de reproduire les propos de Darquier de Pellepoix, un des principaux responsables du régime de Vichy.

Ces déclarations qui nient le véritable génocide perpétré par les nazis dans les camps de la mort, nous indignent et nous révoltent comme elles indignent et révoltent le peuple français, toutes générations confondues.

Depuis quelque temps, des signes, des écrits, des actes tentent de minimiser, voire d'exalter cette période, et même de justifier ces actes criminels. Nous nous élevons contre ces tentatives de résurgence du nazisme.

Au nom du groupe du rassemblement pour la République, j'éleve une solennelle protestation contre ces écrits mensongers et sacrilèges qui abusent scandaleusement de cette liberté pour laquelle toutes les victimes du nazisme ont combattu. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Lajoinie, pour un rappel au règlement.

M. André Lajoinie. La semaine dernière, par la voix de notre collègue Guy Ducloné, le groupe communiste dénonçait la scandaleuse projection à la télévision d'un film consacré aux amours d'Eva Braun et de Hitler cependant que le silence le plus complet était fait sur la commémoration du sacrifice des fusillés de Châteaubriant.

Quelques jours plus tard, la déclaration à *L'Express* de Darquier de Pellepoix, responsable de l'assassinat de dizaines de milliers de Juifs, venait s'ajouter à ce qu'il faut bien considérer comme une véritable campagne en vue de la réhabilitation du nazisme.

Darquier de Pellepoix a été condamné par contumace pour crimes de guerre. Or, pour ces crimes, la prescription ne joue pas, contrairement à ce qu'a déclaré M. le Président de la République.

Est-il exact, monsieur le ministre des affaires étrangères, que Darquier de Pellepoix avait ses entrées à l'ambassade de France à Madrid ?

Les paroles d'indignation ne suffisent pas.

Qu'attend le Gouvernement pour engager, auprès du gouvernement espagnol, les démarches en vue de l'extradition de Darquier de Pellepoix afin qu'il soit jugé pour ses crimes dont le temps n'a pas effacé l'horreur ?

Qu'attend la France pour adopter la convention internationale interdisant la forclusion des crimes de guerre ?

Pour maintenir vivace la conscience nationale exploitée lors de la victoire de 1945, le 8 mai doit être rétabli comme fête nationale fériée et chômée, au même titre que le 11 novembre.

Quelles dispositions le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour que la radio et la télévision diffusent des émissions exposant la réalité des agressions, de la terreur et du génocide commis par les nazis ?

Qu'attendez-vous pour permettre aux associations de résistants de se porter partie civile contre les diffamateurs de la Résistance ? *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Daillet, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, je tiens, au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, à exprimer à l'Assemblée l'indignation profonde de tous les Français, provoquée par des déclarations dont on pouvait espérer que les auteurs avaient disparu.

S'il reste des survivants parmi les Français qui se sont abaissés plus bas que leurs maîtres nazis en se faisant leurs valets et en déportant massivement une population innocente, qu'aucun organe de presse au moins ne se laisse aller à leur faire la part belle, en leur donnant la parole pour réhabiliter subrepticement des crimes abominables.

Sans adresser de reproches, surtout pas au Gouvernement qui n'a, en l'occurrence, aucune leçon de patriotisme à recevoir, nous devons communier dans le respect des victimes d'un immense holocauste, car les Français, toutes tendances, toutes races, toutes opinions confondues, ont largement payé leur tribut à la cause de la démocratie internationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Savary, pour un rappel au règlement.

M. Alain Savary. Monsieur le président, le groupe socialiste s'indigne de l'étrange complot qui tend à faire l'apologie de certains crimes sous le couvert d'une pseudo-information, d'une description sans contrepartie qui ne donne pas une image condamnable et abominable de ce que furent ces horreurs.

Nous demandons que des mesures soient prises pour qu'au moins à la radio et à la télévision la voix de la vérité, qui fut celle de la Résistance, puisse s'exprimer dans des conditions véritablement démocratiques. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes, sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement et le Président de la République ont fait connaître leur sentiment sur les déclarations du dénommé Darquier de Pellepoix et leur publication par un hebdomadaire.

M. Lajoinie vient de mettre en cause notre ambassade à Madrid. Je ne peux laisser passer ses propos sans répliquer.

Je rappelle que, dès lundi dernier, mon département a opposé le démenti le plus formel. Jamais le personnage dont il s'agit n'a été invité à une réception à l'ambassade de France.

J'ajoute qu'il n'est inscrit ni au consulat de Madrid dont dépendait sa résidence précédente ni à celui de Séville dont dépend son actuelle résidence, ce qui montre bien qu'il n'a été reçu par aucun service officiel français en Espagne.

Je trouve singulier et même odieux qu'au moment où chacun dénonce, à juste titre, le caractère mensonger, ignoble et insupportable des propos tenus par ce personnage, on ne paraisse retenir pour véridiques que ceux qui ont trait à de prétendus contacts avec notre ambassade en Espagne. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

De ces propos abominables qui ont provoqué l'indignation générale et qui déshonorent une nouvelle fois, s'il en était besoin, celui qui en est l'auteur, on paraît ne considérer comme digne d'intérêt que ce qui touche à la représentation française en Espagne !

Mesure-t-on combien cette attitude est diffamatoire pour les agents de mon département sur lesquels on laisse planer des soupçons révoltants ?

Je suis indigné que l'on puisse prêter ainsi une oreille complaisante aux assertions d'un individu à tous égards méprisable et feindre d'ignorer le démenti catégorique que j'y ai aussitôt opposé ! (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Ducoloné. Je demande la parole.

M. le président. Je suppose, monsieur Ducoloné, que c'est aussi pour un rappel au règlement ? Or vous connaissez ce règlement aussi bien que moi et vous savez que je ne puis vous donner la parole que pour une très courte intervention.

M. Guy Ducoloné. Je connais effectivement le règlement, monsieur le président, si le Gouvernement semble l'ignorer.

En général, le Gouvernement ne répond pas aux rappels au règlement. Aujourd'hui il a éprouvé le besoin de le faire non pas sur le fond mais uniquement sur une question posée par mon collègue M. Lajoinie. J'estime qu'il s'agit d'un faux-fuyant de sa part !

Aussi je poserais une autre question : le ministre des affaires étrangères soutiendra-t-il devant cette assemblée que les accords d'extradition passés avec l'Espagne, comme l'a indiqué récemment M. le garde des sceaux, ne concernent pas les affaires politiques ? Je considère en l'occurrence qu'il ne s'agit pas d'une affaire politique. En effet, M. Darquier de Pellepoix a été condamné non pour des raisons politiques mais pour des crimes commis contre l'humanité ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n^{os} 560, 570).

AFFAIRES ETRANGERES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Mes chers collègues, depuis onze ans que j'ai l'honneur de rapporter à cette tribune le budget des affaires étrangères — tous mes collègues qui ont participé aux travaux des deux précédentes législatures peuvent en témoigner — je me suis scrupuleusement tenu à mon rôle de rapporteur qui a pour mission de contrôler les moyens financiers et les dépenses du département ministériel dont la commission l'a chargé.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je crois avoir toujours accompli ces fonctions avec sérieux. Au cours de ces onze ans, je ne me suis pas permis une seule fois d'aborder, à cette occasion, autre chose que les problèmes budgétaires ni de traiter des problèmes de fond posés par la politique étrangère de la France. Aujourd'hui, je ne puis accepter de rester silencieux à leur sujet.

La commission des finances a, sous réserve de deux amendements, approuvé les crédits du budget des affaires étrangères pour 1979, tout en déplorant que les moyens accordés à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques soient encore insuffisants.

J'ai rédigé un rapport écrit contenant les conclusions de ma mission de contrôle et les observations que la commission des finances a bien voulu adopter sur ma recommandation. Ce rapport a été mis en distribution et chacun a pu se le procurer. Mais, comme je l'avais annoncé, je me refuse à présenter mon rapport à cette tribune afin de protester de façon solennelle, monsieur le ministre, contre les déclarations inconvenantes, partiales et irresponsables que vous avez faites devant la presse anglo-américaine à propos du Liban.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Ces déclarations — je parle non du fond, mais de la forme — ont soulevé la réprobation et l'indignation de l'opinion publique. Elles ont été condamnées par l'immense majorité des parlementaires de cette assemblée.

M. Marc Lauriol. C'est exact !

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. M. Chiraud, président du groupe de l'union pour la démocratie française, a résumé dans une formule simple l'opinion de tous les membres de la majorité qui soutiennent le Gouvernement. « Il y a des déclarations qu'on aurait aimé ne pas entendre ».

Certes — et je lui rends hommage — M. le Premier ministre a su remettre les choses au point et réaffirmer, en votre absence, avec beaucoup de cœur et de dignité, la politique de la France vis-à-vis du Liban, c'est-à-dire maintenir à tout prix l'unité de ce pays, rechercher les bases d'un nouveau pacte national et, surtout, témoigner de la solidarité de notre pays avec toutes les communautés du Liban martyr.

La majorité, unanime, a manifesté par ses applaudissements son approbation des paroles prononcées par M. le Premier ministre, en particulier lorsqu'il a précisé que l'heure n'était pas à la recherche des responsabilités ni aux vaines excommunications, mais au renforcement du cessez-le-feu et à la quête incessante des moyens d'assurer la paix.

Il convient de le dire très clairement, surtout pour ceux d'entre nous qui ont voulu passionnément les institutions de la V^e République : il n'appartient pas au Parlement et encore moins à un député, quel qu'il soit, de demander le départ d'un ministre ; c'est un privilège qui n'appartient qu'à M. le Président de la République, sur proposition de M. le Premier ministre. Mais, et je le dis en conscience, mes chers collègues, j'aurais eu honte de moi-même si j'avais accepté de jouer ici cet après-midi le rôle d'un Ponce Pilate, rapportant et discutant des crédits des affaires étrangères comme si rien ne s'était passé et feignant de m'accommoder des explications embarrassées de M. le ministre devant la commission des affaires étrangères.

L'incident n'est, hélas ! pas clos.

Vous avez servi votre pays, monsieur le ministre, avec courage pendant la guerre, comme officier combattant. Vous l'avez servi depuis la Libération avec distinction comme diplomate. Malheureusement, vous n'avez pas, semble-t-il, cette intuition qui permet en général aux hommes politiques de sentir les frémissements de l'opinion publique.

Vous êtes un technicien de la diplomatie. Je ne vous le reproche pas ; c'est votre formation. Mais vous manquez, semble-t-il, de générosité et vous avez le cœur sec. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

C'est, je le crains, pour parler, au poste que vous occupez, et au nom de la France, un handicap insurmontable. (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je vais rapporter l'avis de la commission des affaires étrangères sur le projet de budget des affaires étrangères pour 1979.

La commission a entendu, le 19 octobre dernier, le ministre des affaires étrangères sur les incidents auxquels vient de faire allusion le rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre s'est exprimé, ainsi que de nombreux commissaires ; ensuite, la commission a fait connaître son sentiment avec précision et vigueur, ainsi qu'il est rapporté dans le communiqué adopté à la suite de cette audition. Il ne lui a donc pas semblé qu'il fût nécessaire de ne pas rapporter le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui. C'est pourquoi je remplirai mon office. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Monsieur le ministre, je commencerai par vous adresser des félicitations : nous avons été heureux de constater que le budget des affaires générales et des services de votre département ministériel enregistre un accroissement notable, conformément aux conclusions du plan de cinq ans adopté le 13 octobre 1976 par le conseil des ministres. Pour la seconde année consécutive, un effort relativement important est entrepris à votre initiative en vue d'améliorer la condition diplomatique.

Il faut rappeler que celle-ci était parvenue à un degré de dégradation tel que notre crédibilité en matière de politique étrangère en avait été gravement atteinte. Il n'est pas possible de prétendre conduire une politique mondialiste de qualité et de présence sans donner aux agents chargés de la mettre en œuvre les moyens de travail élémentaires qu'ils sont en droit d'attendre.

Le Gouvernement s'est efforcé de mettre ces moyens en place depuis deux ans. Nous en prenons acte avec satisfaction, d'autant que la commission des affaires étrangères avait appelé votre attention sur ce point avec insistance.

Certes, nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Dans certains domaines, l'effort est encore insuffisant : la carrière et la situation à l'étranger ou à Paris de certains personnels qui n'appartiennent pas à la catégorie A doivent être améliorées ; mais il nous reste encore trois ans pour ce faire, et l'effort entrepris sera poursuivi.

Nous regrettons cependant de constater que cet effort paraît, pour une bonne part, avoir été effectué au détriment des interventions de votre département.

En effet, le titre III, relatif aux conditions de travail de vos services, est en augmentation de près de 20 p. 100, alors que le titre IV consacré aux interventions publiques, avec 12,5 p. 100 d'augmentation, est en diminution par rapport à la croissance générale du budget. C'est dire que si l'on améliore l'outil on diminue son utilisation. Ce n'est pas une bonne méthode : nous souhaiterions donc qu'on accroisse à la fois les moyens de notre diplomatie et son action propre, tant technique que d'intervention.

Nous avons constaté, monsieur le ministre — et la commission des affaires étrangères unanime l'a souligné — que nos contributions internationales augmentent encore cette année. Elles ont doublé en cinq ans, pour atteindre maintenant 44 p. 100 de l'ensemble des crédits d'intervention. C'est inquiétant !

Certes, ces contributions internationales sont quelquefois mieux vues de la presse et de l'opinion que les crédits d'intervention directe, parce qu'elles sont considérées comme plus désintéressées et plus propres à une coopération multilatérale. Mais il faut rappeler qu'un expert international — même s'il s'agit d'un expert français mis à la disposition de cette organisation internationale — coûte deux fois plus cher qu'un expert bilatéral, c'est-à-dire un expert national. Or nous affectons actuellement une part croissante de nos moyens aux aides internationales, que ce soient celles des Nations Unies, celles des organismes européens ou celles des organes internationaux divers — il y en a près de 150 — et une part décroissante aux interventions propres de la France. Mon collègue Chandernagor reviendra d'ailleurs sur ce point au sujet du budget des affaires culturelles et de la coopération qui relève de votre ministère.

Je rappelle à cette occasion que les crédits du budget de la coopération, qui prévoient cette action directe, sont aussi en diminution constante et que nous donnons l'équivalent d'un fonds d'aide et de coopération à la Communauté économique européenne, d'un deuxième fonds d'aide et de coopération à la Banque internationale de développement et d'un troisième à divers organismes. Ainsi, d'année en année, tous ministères réunis, la part identifiée de la France dans la coopération internationale décroît.

Il est donc nécessaire — et la commission appelle votre attention sur ce point, monsieur le ministre — que le Gouvernement réunisse un jour l'ensemble des ministres intéressés dans ce domaine et définisse la part qu'il convient de réserver à la coopération multilatérale, sous toutes ses formes, et à la coopération purement nationale. Il est inadmissible de privilégier certains organismes, comme la BIRD, qui ne travaillent qu'en langue anglaise. De nombreux pays ont ainsi l'impression qu'on laisse aux Etats-Unis, pays de langue anglaise, le soin de mener la coopération internationale la plus dynamique.

J'insiste sur ce point monsieur le ministre. La commission, cette année encore — et ce n'est pas la première fois puisque mon prédécesseur M. Louis Joxe, l'a dit plusieurs années de suite — estime nécessaire de limiter notre participation aux contributions obligatoires, ou quelquefois bénévoles, aux organismes internationaux, de préciser notre coopération au sein de ces organismes et de procéder à une réflexion d'ensemble sur la distribution de nos moyens d'intervention dans les différents pays et organismes.

Nous sommes également restés sur notre faim quant à notre action par la radio à l'étranger. Là aussi, je ne ferai que rehausser les bottes que M. Louis Joxe a mises pendant plusieurs années : il est inutile d'augmenter sectoriellement les crédits prévus pour telle ou telle émission de Radio-France International ou de la SOMERA si l'on n'est pas certain que ces émissions seront entendues. Voici quelques années avait été lancée une opération dite « Rose des Vents » visant à savoir si nos émissions étaient entendues. Les résultats avaient été si catastrophiques qu'on s'était alors dit qu'il fallait absolument faire quelque chose. En fait, nous avons continué de diffuser nos émissions à des heures où l'écoute est minime, sur des longueurs d'onde qui ne sont pas captées par de nombreux pays — peut-être pour des motifs techniques — et par des équipes de journalistes certainement très sympathiques, mais qui émettent dans des langues peu écoutées à des heures inadéquates.

Une réflexion d'ensemble s'impose au sujet de notre action par la radio, afin de ne privilégier que les émissions effectivement écoutées. A cet effet, pourquoi ne pas élaborer un plan de cinq ans, par exemple ?

Je ferai maintenant brièvement allusion à deux autres points de mon rapport.

S'agissant des volontaires du service national, il est indispensable de reconsidérer les voies et moyens de ce service national à l'étranger, qui est indispensable à la distribution de notre coopération, mais dont les modalités actuelles n'apparaissent pas adaptées.

Il convient à cet effet d'augmenter considérablement le nombre de jeunes gens affectés à ce service. Ainsi nous ouvrirons les jeunes Français à la coopération outre-mer et à l'idée d'une solidarité avec les peuples du tiers monde. L'expérience du service national à l'étranger marque certains pour toute leur existence ; pour d'autres, c'est le début d'une carrière dans la coopération dont ils n'auraient pas eu l'idée.

Cet effort doit d'ailleurs être élargi à certains organismes privés — certains de nos voisins procèdent ainsi — car il n'y a aucune raison de refuser à des œuvres charitables et parfaitement honorables l'affectation de jeunes volontaires du service national.

Mais deux conditions doivent être remplies. D'une part, un temps suffisant de service doit être prévu dans les postes ; à cette fin, l'exécution du contrat outre-mer doit précéder celle du service militaire proprement dit. D'autre part, l'utilisation des jeunes volontaires doit être conforme aux buts que la France s'est assignés. Dans notre coopération, c'est la langue française qui doit être utilisée. Or, et je l'ai constaté encore récemment, certains coopérants dispensent à de jeunes anglophones des cours en anglais dans le cadre de préparation à des examens qui sont corrigés à Londres !

Le service national en coopération doit, en effet, être un des éléments de notre volonté d'assurer la solidarité des nations à l'intérieur de la francophonie.

Nous avons été heureux, monsieur le ministre de constater que le service des affaires francophones avait été quelque peu étoffé. Toutefois, il est regrettable qu'il en soit à sa troisième implantation en deux ans dans votre ministère, cette mobilité ne traduisant pas un bon enracinement. Afin que l'action de la France en faveur de la francophonie paraisse crédible et pour que les liens réels de solidarité qui animent les peuples de langue française soient solides, il est nécessaire que le gouvernement français donne l'exemple.

En premier lieu, les ministres de la République française doivent s'exprimer en langue française partout où celle-ci est langue officielle de travail.

M. Gabriel Péronnet. Très bien !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Malheureusement, monsieur le ministre, les exemples de pratique inverse sont nombreux, à titre épisodique ou systématique.

Il est également nécessaire que des instructions soient données à nos représentants, qu'ils soient ministres, fonctionnaires ou délégués dans des conférences internationales, pour qu'ils s'expriment dans leur langue partout où cela est conforme aux règlements. En effet, particulièrement dans les domaines diplomatique et scientifique, nous arriverions à persuader nos amis qu'ils ont tort de continuer à s'exprimer en français, s'ils entendent les Français eux-mêmes utiliser d'autres langues.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à votre projet de budget et invite donc l'Assemblée nationale à voter les crédits qu'il contient, compte tenu de l'effort indiscutable, dont il faut vous créditer, de renouvellement et d'amélioration de la condition diplomatique.

Mais la commission souhaite que les crédits qui nous seront présentés l'an prochain traduisent véritablement la volonté de la France de suivre une politique étrangère claire dans un certain nombre de domaines, en particulier celui de son action culturelle et de sa coopération. Car nous n'avons pas eu ce sentiment cette année.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires étrangères, je le répète, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des titres III et IV du projet de budget des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, notre collègue M. Deniau vient de vous faire part de la satisfaction de la commission des affaires étrangères de voir augmenter, pour la deuxième année consécutive, la part des crédits qui, dans le budget des affaires étrangères, est réservée au service diplomatique, à son personnel et à ses moyens.

J'aimerais pouvoir témoigner de la même satisfaction à l'égard de la seconde partie du budget — qui en représente à peu près 50 p. 100 — vouée aux relations culturelles, scientifiques et techniques. Malheureusement, je ne le puis, car si la première partie du budget augmente de façon relativement sensible, la seconde est en diminution relative constante.

Certes, il ne s'agit pas d'une diminution comparable à celles que nous avons connues dans les deux dernières années, qui étaient vraiment drastiques. Cette année, nous nous maintenons au plancher : les crédits qui sont affectés à cette partie, en augmentation de 14,2 p. 100 par rapport au budget de 1978, permettront d'étaler la hausse du coût de la vie ; nous ne descendrons pas plus bas.

Mais c'est avec une satisfaction mitigée, vous le comprendrez, que nous avons constaté ce fait. En réalité, la dégradation relative à l'intérieur du ministère a été constante. Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui, à une certaine époque, représentaient environ 50 p. 100 du budget n'en représentent plus que 42,8 p. 100 ; cette dégradation de moyens a été constante depuis quelques années.

J'en ai fait l'analyse pour les différentes parties de ce budget. On constate d'abord une augmentation limitée et inégale des dépenses ordinaires. Et la plus grande part des crédits affectés à ces dépenses est consommée par l'évolution normale des salaires du personnel et, çà et là, par l'amélioration des situations.

En définitive, que trouvons-nous à ce titre comme mesures nouvelles ?

La création de vingt-huit emplois de chargé de mission d'enseignement pour la scolarisation des enfants français à l'étranger. C'est mieux que l'année dernière puisqu'il n'y avait aucune création de poste à ce titre, alors que trente-six postes avaient été créés il y a deux ans. Saluons donc la création de ces vingt-huit postes : c'est, dans ce domaine, la seule mesure nouvelle.

Pour la troisième année consécutive, nous constatons le transfert à l'administration centrale de huit emplois des services culturels à l'étranger. Cette mesure nous paraissait difficilement correspondre à la volonté affirmée de décentraliser la gestion des personnels. Mais elle s'explique par le fait que la direction générale n'a obtenu, depuis plusieurs années, aucune création d'emploi au titre du budget de fonctionnement du ministère et qu'elle se trouve donc contrainte de se nourrir de sa propre substance.

Un effort particulier — plus 36 p. 100 — est réservé aux bourses accordées aux étudiants étrangers en France. Il absorbe d'ailleurs entièrement l'augmentation des crédits du chapitre consacré aux relations culturelles. Un tel effort était, au demeurant, extrêmement souhaitable, car, sur ce plan, nous n'étions plus — et de loin, parfois — concurrentiels face à nos concurrents directs comme, par exemple, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Il était donc temps de redresser la barre. Voilà qui est fait, dans une certaine mesure, et nous devons nous en réjouir.

Mais cette décision n'est point sans contrepartie. L'année dernière, en effet, le volume des crédits était si faible que l'on avait dû refuser 25 p. 100 des demandes de bourses nouvelles présentées dans nos ambassades et dans nos services culturels. L'on aurait pu espérer une compensation cette année. Ce n'est pas le cas : les crédits qui nous sont proposés ne permettent rien d'autre que cette augmentation du taux des bourses.

En ce qui concerne le chapitre des relations scientifiques, j'ose à peine indiquer l'augmentation de crédits : 9,66 p. 100. Les relations scientifiques proprement dites progressent de 4,64 p. 100, l'enveloppe recherche de 10,86 p. 100 et les opérations de coopération scientifique de 6 p. 100. Comparez à la hausse du coût de la vie : vous vous rendrez compte de la dégradation en ce domaine !

Pour la coopération, une seule opération nouvelle importante est prévue pour 1979. Il s'agit de l'équipement nécessaire à la diffusion des programmes d'une deuxième chaîne de télévision en Tunisie, qui reçoit une subvention de 10 millions de francs.

J'en viens au second volet de ce projet de budget, les dépenses en capital. Elles avaient subi au cours des années précédentes des diminutions considérables, de l'ordre de 15 p. 100 d'une année sur l'autre. Cela va donc un peu mieux : les autorisations

de programme augmenteront de 10,68 p. 100. Mais les crédits de paiement continueront de baisser : moins 2,55 p. 100 ; il n'y a donc pas de quoi pavoiser outre mesure. C'est moins mauvais que l'année dernière mais cela reste tout de même mauvais.

La dégradation accélérée des dépenses en capital entraîne, selon la direction générale elle-même, une diminution de capacité de financement de l'ordre de 60 p. 100 depuis trois ans. Un effort budgétaire important, à la mesure des retards accumulés dans ce secteur particulièrement sacrifié, s'imposerait donc.

Comment sont ventilées les mesures nouvelles dans ce qui demeure un budget de pénurie ? Le redéploiement géographique se traduit par une diminution de la part des crédits affectés au Maghreb : ils passent de 49,5 p. 100 de la masse totale en 1978 à 45,8 p. 100 pour 1979. La commission a demandé à plusieurs reprises qu'on rétablisse un équilibre. Dans son esprit, on devait y parvenir non pas par une diminution de l'effort en faveur du Maghreb, mais par une augmentation des dépenses affectées au reste du monde. Or le budget qui nous est proposé nous obligerait à diminuer certains crédits si l'on désire en augmenter d'autres !

Quoi qu'il en soit, le redéploiement bénéficie prioritairement à l'Afrique au Sud du Sahara, à l'Asie-Océanie et au Moyen-Orient. avec, respectivement, un accroissement de crédits de 1,4 p. 100, 0,70 p. 100 et 0,6 p. 100. Ces augmentations sont relativement faibles. Elles nous permettent cependant de lancer des actions nouvelles, retracées en détail dans mon rapport écrit, en Chine, à Singapour et en Indonésie, notamment. Plusieurs d'entre elles sont importantes, compte tenu des pertes que nous avons subies dans l'ancienne Indochine. Il n'empêche que nous aurions souhaité des moyens plus substantiels.

En dépit de cette faiblesse, la direction générale essaie de définir de nouvelles formes d'action, notamment dans le domaine de l'audiovisuel.

C'est ainsi qu'elle a mis en place un réseau d'une trentaine de téléthèques à l'étranger. C'est là une initiative importante qui permet de diffuser des œuvres d'origine française, éventuellement de les vendre et, par l'intermédiaire de nos centres culturels de véhiculer la langue et la culture françaises.

Un effort identique est poursuivi en faveur de la promotion de la chanson française.

Il convient enfin de noter l'orientation de plus en plus nette de la direction générale vers les opérations dites « intégrées ».

La commission estime que c'est là une bonne formule puisqu'elle permet, pour viser un objectif déterminé, de rassembler des moyens divers émanant du ministère, du secteur privé ou, éventuellement, des pays étrangers eux-mêmes.

Mon rapport retrace certaines de ces opérations qui vont dans le bon sens et qu'on ne saurait trop encourager.

Voilà pour les zones de lumière. Quant aux zones d'ombre, elles demeurent importantes. En effet, au cours des années écoulées, nous avons, en quelque sorte, mangé notre capital. La disparition de nos services au Viet-Nam, au Cambodge, au Laos, nous avaient donné quelques moyens nouveaux qui ont permis le redéploiement. Cette année encore, nous continuerons à manger ce capital puisqu'un certain nombre d'établissements de coopération culturelle avec l'étranger ferment, faute de crédit. C'est grave, et c'est dommage ; le ministère devrait entreprendre un effort dans cette direction, comme il l'a fait, à juste titre, pour d'autres, l'an dernier dans le cadre d'un plan de cinq ans.

A vrai dire, j'ose à peine parler, de plan en l'occurrence : si c'est bien celui du ministère des affaires étrangères, je ne suis pas très sûr, en revanche, que ce soit celui du Gouvernement : le ministère des finances ne paraît pas lui avoir donné son aval.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mais il a été adopté en conseil des ministres !

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis. Toujours est-il que nous aimerions qu'un effort soit fait aussi pour la direction générale de affaires culturelles, scientifiques et techniques.

La promesse nous en avait été faite l'année dernière. On nous propose simplement cette année d'en rester à ce même plancher. Il faudrait redémarrer, et nous attendons avec impatience ce démarrage.

Confiants que nous étions dans un départ prochain, nous avions émis un avis défavorable à l'adoption du précédent projet de budget en indiquant qu'il s'agissait, dans notre esprit, d'un soutien pour aller plus loin. Nous n'avons pas avancé. Alors, nous réitérons. J'ai proposé à la commission de maintenir la même position en s'inspirant du même souci : indiquer clairement la volonté du Parlement en faveur d'un redressement significatif de la situation de cette direction générale.

Après l'audition de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, la commission, au terme d'un long débat, a suivi son rapporteur dans son argumentation et ses conclusions. Parce qu'elle souhaite très profondément que les actions de la direction soient incluses dans le plan de cinq ans visant au redressement des crédits du ministère des affaires étrangères, elle a donc à nouveau émis un vote défavorable à l'adoption de ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, récemment chargé de l'examen des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères, le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ne prétend pas saisir en une fois l'intégralité d'un problème extrêmement complexe.

Cependant, le travail des bœtiens et celui des naïfs n'est pas toujours sans intérêt. Si j'en crois certains échos, monsieur le ministre, le rapport que j'ai l'honneur de présenter et qui a été adopté par la commission n'a pas été sans susciter des réactions dans les milieux qui vous entourent. Si bien que je suis fondé à me demander quel pavé j'ai bien pu lancer et dans quelle mare il est tombé !

L'examen détaillé de mon rapport, qu'il n'est pas nécessaire de refaire à la tribune puisque ce rapport a été distribué, apporte une réponse claire à cette interrogation. Je me bornerai à le résumer brièvement dans ses grandes lignes.

S'agissant du volume des crédits, la situation est moins catastrophique que les années précédentes, comme vient de le souligner mon ami Chandernagor. Cependant, leur majoration — 15,8 p. 100 pour les relations culturelles, scientifiques et techniques et 11,7 p. 100 pour la coopération — ne permettra pas de combler les retards accumulés au fil des années.

Mais le volume des crédits n'explique pas tout. Des raisons d'ordres divers peuvent rendre compte des difficultés rencontrées par la politique française de relations culturelles et de coopération technique. On peut d'ailleurs parler d'un véritable blocage.

Ce dernier tient d'abord à une mauvaise approche des problèmes. Le budget des affaires étrangères est un petit budget, et les crédits de la DGRCST ne représentent que 0,42 p. 100 du budget de l'Etat : 1 966 249 000 francs. Cela est peu et, de plus, n'a pas d'effet immédiat en politique intérieure. La tentation est donc grande de rogner sur ces crédits-là.

Mais c'est, en fin de compte, une attitude peu réaliste : comment puiser beaucoup dans un portefeuille dégarni, alors que, tout au contraire, une augmentation, même modeste des moyens, prendrait une importance considérable ?

Une approche défectueuse, donc, et qui se traduit par des manifestations que l'on pourrait qualifier de cocasses si elles ne ramenaient votre politique, monsieur le ministre, au rang du dérisoire. C'est ainsi que, et des collègues parlementaires en mission ont été, en Inde et au Népal notamment, ont pu le constater, certains postes de professeurs de français dans les lycées, les universités ou les centres culturels ne sont pas pourvus, ou pourvus avec un important retard parce que le Quai d'Orsay ne pouvait pas payer les billets d'avion !

Beaucoup plus grave est le retard qui est pris dans la réalisation du programme d'investissements immobiliers contenu dans le plan de réforme sur cinq ans, mis au point par le ministère. Ce retard, on peut l'évaluer à 50 p. 100 à la fin de 1979.

Sur le déclin de la langue française, beaucoup a déjà été dit et d'autres orateurs y reviendront sans doute. Certains parlent même de sa disparition. Comment expliquer, par exemple, que certains savants éminents, comme M. Monod, publient leurs rapports en anglais ? Est-ce donc qu'ils penseraient et écriraient dans cette langue ? Je ne le crois pas.

La France, toutefois, et il faut bien le reconnaître, a du mal à tenir à l'étranger un rang convenable et notre situation est très défavorable au regard des moyens dont disposent des pays comme la République fédérale d'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

J'ai prononcé le mot de blocage. J'en viens à me demander s'il ne convient pas plutôt de parler d'orientations pratiquement immuables, voire d'absence d'orientations.

La répartition géographique des masses budgétaires ne laisse, en effet, apparaître aucune modification. Mon ami Chandernagor s'est déjà exprimé longuement à ce sujet. Je n'insisterai donc pas, sauf pour souligner à mon tour que certaines situations sont pérennisées. C'est ainsi que nous n'accordons qu'une très faible place à nos actions dans les pays d'Europe de l'Ouest, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Nord.

Le redéploiement annoncé ? Il n'est guère, la plupart du temps, que politique d'économies et de suppression d'emplois. Les priorités et les méthodes ? Elles ne sont, pour ainsi dire, jamais remises en cause.

L'insuffisante diffusion de la langue française s'aggrave chaque année.

J'en prendrai quelques exemples, extraits de renseignements fournis par la direction générale. En République fédérale d'Allemagne, 35 p. 100 des élèves de l'enseignement secondaire étudient le français comme deuxième langue, 0,5 p. 100 seulement comme première langue ; en Espagne, le français est en nette régression au niveau du baccalauréat ; en Grande-Bretagne, si les effectifs d'élèves en français sont stables, le nombre de ceux qui le choisissent comme matière d'examen décroît régulièrement ; en Italie, le français décline depuis une dizaine d'années et le nombre d'élèves qui le choisissent comme langue étrangère, autrefois majoritaire, est désormais de 36 p. 100 ; en Amérique latine, le français a pratiquement disparu de l'enseignement en Colombie et dans la province de Buenos Aires ; son enseignement diminue au Brésil, au Venezuela et, en Equateur, il n'est plus que langue d'option dans les deux dernières années du secondaire ; aux Etats-Unis, enfin, où la situation est dramatique depuis les années soixante, la direction annonce un « espoir de changement » sans plus de précisions.

Au terme de ces quelques observations, votre rapporteur voudrait rappeler que, selon la commission, l'effort prioritaire de diffusion du français doit porter sur des pays où il est menacé.

Quant à l'organisation des services centraux, elle est qualifiée dans le rapport de lourde et de confuse.

L'annuaire de la DGRCST est un volume de cinquante-trois pages dont l'examen est extrêmement significatif d'une certaine forme de prolifération administrative.

Les personnels en poste à l'administration centrale sont actuellement 448. Cet effectif est en croissance permanente, car il était de 420 seulement il y a deux ans. Votre rapporteur s'est interrogé sur les raisons de ce phénomène, alors que, depuis plusieurs années, le volume de nos interventions diminue et que le nombre des personnels en coopération ou en diffusion culturelle décroît dans ces conditions très sensibles : est-il bien raisonnable, dans ces conditions, de prélever chaque année plusieurs postes budgétaires sur des services extérieurs, manifestement insuffisants, pour les affecter aux services centraux ?

Une deuxième source d'étonnement tient au statut des personnels des services centraux : dans une très écrasante majorité il s'agit de chargés de mission ou d'agents contractuels. Par ailleurs, la composition de certains services ou le nombre de responsables de certaines actions prêtent véritablement à réflexion : c'est ainsi que le bureau d'accueil des personnalités étrangères comporte vingt-huit personnes, dont sept — pardonnez du peu ! — sont chargées des échanges musicaux.

La commission a donc été conduite à formuler les plus extrêmes réserves sur le budget qui lui était présenté.

Avant de les présenter, je tiens toutefois à rendre hommage au personnel français exerçant à l'étranger des tâches de diffusion culturelle, d'enseignement ou de coopération. Ils remplissent, en effet, une mission délicate et une fonction de représentation humaine qui est, certes, discrète mais essentielle.

Pour en revenir à la position de la commission sur ce projet de budget, elle n'a pas, sur ma proposition, renouvelé l'avis favorable qu'elle avait formulé l'année dernière, dans l'espoir que ses observations, assorties de certaines questions précises, entraîneraient une prise de conscience salutaire.

Elle a d'abord repris à son compte les cinq observations qui avaient été présentées par M. Weber l'an dernier.

Deuxième observation : elle déplore le déclin accéléré dans le monde de la langue française. Elle demande que la promotion du français dans les pays non francophones soit considérée comme une priorité essentielle et que les moyens nécessaires à cette promotion soient dégagés par une véritable réorientation géographique de notre politique.

Troisième observation : elle déplore l'hypertrophie croissante des services centraux et de la DGRCST, hypertrophie d'autant plus préoccupante que les moyens d'actions dont disposent à l'étranger nos services culturels et de coopération diminuent régulièrement. Elle souhaite que cette tendance soit inversée, et c'est dans cet esprit qu'elle présentera un amendement tendant à interdire le transfert de huit emplois des services extérieurs aux services centraux.

Quatrième observation : dans une période marquée par la pénurie des moyens et de personnels, elle souhaite qu'un effort de rationalisation soit fait dans l'utilisation des coopérants et qu'en particulier les volontaires du service national actif soient utilisés exclusivement à des actions qui relèvent de la diffusion culturelle, de l'enseignement ou de l'aide au développement.

Cinquième observation, qui complète la deuxième : la commission souhaite que la politique de relations culturelles et de promotion de la langue française soit désormais mise en œuvre en liaison avec notre politique économique, technologique et commerciale. Si l'on observe l'évolution du développement des autres langues, on constate que seules sont de plus en plus parlées dans l'ensemble du monde les langues des pays économiquement dynamiques.

En conclusion, monsieur le ministre, permettez-moi de résumer par trois questions le sens de l'avis défavorable émis par la commission sur votre projet de budget : quelle est votre politique ? De quels moyens entendez-vous vous doter ? De quelle manière pensez-vous les utiliser ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a deux ans, je vous avais présenté un budget que le président de votre commission des affaires étrangères avait qualifié de détestable.

L'an dernier, la plupart des orateurs intervenus dans le débat sur le budget de mon ministère avaient bien voulu reconnaître que le projet qui leur était soumis marquait un renversement de tendance et rompaît enfin avec l'évolution constatée les années passées, ce que M. le rapporteur spécial de la commission des finances a confirmé, pour cette année, puisqu'il a lui-même souligné la croissance des crédits.

D'ailleurs, c'est avec une certaine surprise que j'ai entendu la déclaration de M. Marelle. En effet, s'il participait aux travaux de la commission des affaires étrangères, il n'aurait pas qualifié comme il l'a fait les explications que j'ai données à la commission sur mes déclarations du 16 octobre. S'il interrogeait ceux de ses collègues, de toutes tendances politiques, qui viennent d'effectuer une mission à Beyrouth, il apprendrait que mes déclarations ont apporté une contribution positive aux efforts qui sont conduits pour trouver une solution aux graves difficultés que le Liban connaît depuis plusieurs années.

Si mes propos du 16 octobre ont surpris, sans doute est-ce parce que des déclarations très fermes, que j'avais prononcées au cours des semaines précédentes, notamment à New York, contre les bombardements systématiques dont étaient victimes d'innocentes populations civiles, n'avaient pas reçu en France une publicité suffisante.

Quant aux appréciations que M. Marelle a cru pouvoir porter sur mes sentiments personnels, je les récuse absolument. Mon attachement personnel au Liban, les efforts que j'ai déployés, en de très nombreuses occasions, en faveur de la paix dans ce pays, pour son indépendance, son unité et son intégrité territoriale, sont assez connus et ont reçu, depuis plusieurs années, à Paris, à New York et à Beyrouth, assez de publicité pour qu'on ne puisse, sur ce point, avoir aucun doute, ni me faire aucun procès.

A cet égard, le ministre des affaires étrangères du Liban, chrétien, que je recevais à ma table lundi dernier, n'a, lui, aucune hésitation : les remerciements qu'il m'a adressés constituent pour moi un témoignage précieux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui confirme l'orientation prise l'année dernière. Pour la deuxième année consécutive, son taux de progression est supérieur à celui du budget de l'Etat puisqu'il atteint 15,7 p. 100.

En affinant l'analyse, on constatera même que la progression réelle des moyens financiers dont disposera, en 1979, le ministère des affaires étrangères, est supérieure à ce taux. En effet, si on déduit les crédits de l'enveloppe « recherche », qui ne sont pas établis dans le cadre de mon budget, et si on ajoute ceux d'un montant de 38,4 millions de francs qui sont inscrits au budget des charges communes pour compenser l'effet, sur les rémunérations à l'étranger, des hausses locales des prix, on constate que les moyens financiers dont disposera réellement mon ministère passeront de 3 606 millions de francs à 4 242 millions, soit une progression de 17,6 p. 100 contre 16,7 p. 100 l'an dernier.

Conformément aux décisions prises par le Gouvernement au mois d'octobre 1978, c'est l'outil diplomatique qui bénéficiera en priorité, comme l'an dernier, de cette amélioration. Par l'outil diplomatique, j'entends la condition de nos diplomates en poste à l'étranger, les moyens des services et les investissements.

D'abord, s'agissant de la condition de nos diplomates, le fonds de concours, créé l'an dernier, a déjà permis de lancer une politique d'acquisition de logements à l'étranger. Pour compléter cette action, une nouvelle mesure est prévue au profit des agents qui ne bénéficient pas d'un logement appartenant à l'Etat : il

s'agit de l'ouverture d'un compte spécial du Trésor, doté de trois millions de francs, qui permettra d'accorder des avances pour la location d'un logement lorsqu'une caution s'élevant à plus de six mois de loyer doit être déposée.

A ces mesures, concernant plus particulièrement le logement, s'ajoute une disposition très importante pour les agents à l'étranger, à savoir la compensation automatique des pertes de change et des variations de prix, qui garantira désormais leur pouvoir d'achat.

Trois autres mesures nouvelles ont également pour objet d'améliorer la situation des agents :

Première mesure : un crédit de six millions de francs est prévu pour un relèvement particulier des traitements des personnels d'exécution, en poste dans les pays où les conditions de vie sont difficiles. Ce relèvement s'ajoutera aux augmentations régulières de la fonction publique.

Deuxième mesure, également en faveur des personnels d'exécution : le reclassement des contrats, qui devait s'effectuer progressivement jusqu'en 1982, sera achevé dès l'an prochain ; 440 emplois sont concernés.

Enfin, troisième mesure, cette fois au profit de l'ensemble des personnels à l'étranger : le régime de l'indemnité d'établissement sera révisé pour en relever le montant qui sera lié à celui des indemnités de résidence.

En ce qui concerne les moyens des services, je me borne à signaler les dispositions les plus importantes :

D'abord, une augmentation de 20,7 p. 100 des crédits des services généraux.

Ensuite la création de 198 emplois nouveaux, auxquels s'ajoutent 44 emplois en surnombre qui seront intégrés dans les cadres permanents du ministère :

Puis, l'augmentation de 61,2 p. 100 des crédits destinés à la rémunération des personnels temporaires de l'administration centrale ;

Enfin, l'augmentation de 24,7 p. 100 des crédits destinés aux auxiliaires à l'étranger.

En matière d'investissement, les autorisations de programme pour les constructions et acquisitions d'immeubles diplomatiques et consulaires, qui avaient été fortement augmentées l'an dernier, seront actualisées pour être maintenues au même niveau, puisque celui-ci est satisfaisant. De leur côté, les crédits de paiement seront fortement majorés pour tenir compte de l'accélération du rythme d'exécution des travaux : l'augmentation prévue est de 24 p. 100.

Avec le produit des aliénations immobilières à l'étranger et le fonds de concours pour le logement, le ministère dispose, au total, d'une centaine de millions de francs par an qui lui permettent d'engager une véritable politique d'investissements. C'est pourquoi il vient de se doter d'un service constructeur, analogue à ceux qui existent déjà dans d'autres ministères.

Si la priorité demeure attachée à l'outil diplomatique, les interventions ne sont pas pour autant sacrifiées. En effet, les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques bénéficieront, cette année, d'une progression très sensiblement supérieure à celle des années précédentes puisqu'elle passe de 7,80 p. 100 en 1977 et 9,72 p. 100 en 1978, à 14,14 p. 100. Cet effort de redressement était nécessaire ; il devra être poursuivi.

L'année dernière, je vous avais indiqué les orientations dans lesquelles devait se développer notre action de coopération culturelle, scientifique et technique.

D'abord, j'avais souligné l'importance d'un maintien de notre action dans les pays francophones. Cet objectif demeure l'une de nos priorités ainsi qu'en témoigne, par exemple, le montant prévu des crédits de coopération avec le Québec, puisqu'il passe, après une stagnation de deux ans, de 25 à 30 millions de francs.

Ensuite, je vous avais également fait part de la nécessité de recourir plus largement à l'audiovisuel. Les crédits consacrés à l'association inter-audiovisuel passeront cette année de 2,5 à 4,5 millions de francs. Nous prévoyons également de développer l'opération de téléthèques, lancée l'année dernière, et d'entreprendre une opération nouvelle de coopération avec la Tunisie dans le domaine de la télévision, avec la création dans ce pays d'une deuxième chaîne à vocation francophone : 10 millions de francs seront consacrés à cette action, dont 5 millions de mesures nouvelles.

La troisième orientation que j'avais indiquée était celle d'un soutien de notre effort d'expansion économique et commerciale. Cette préoccupation est devenue une constante dans la sélection des actions que nous discutons avec nos partenaires. Elle

nous conduit aussi à poursuivre notre effort en direction de pays dont l'influence dans le monde est croissante et avec lesquels nous entendons développer notablement nos échanges. C'est ainsi, par exemple, que les opérations sur le Brésil s'éleveront en 1979 à près de 50 millions de francs, dont 23 dans le domaine de la coopération.

Enfin, j'avais également souligné la nécessité de poursuivre le redéploiement de notre action, conformément au souhait exprimé à maintes reprises par l'Assemblée nationale. La part du Maghreb dans l'ensemble du budget de la direction générale, qui était encore de 40,84 p. 100 en 1977, sera de 36,82 p. 100 en 1979, un transfert s'opérant naturellement au bénéfice des autres secteurs géographiques. C'est la renégociation de nos conventions de coopération avec l'Algérie et la Tunisie qui nous permet de diminuer nos charges à l'égard de ces pays sans porter atteinte à nos actions.

J'avais également évoqué deux problèmes particuliers, à savoir la situation des autorisations de programme et la question du taux des bourses. Pour le premier, la dégradation a pu être freinée, mais — il faut le reconnaître — le redressement n'est pas encore réalisé. Pour le second, un montant de crédits de 60 millions de francs, dont 30 financés par le redéploiement, permettra de fixer un taux unique de bourse à 1 400 francs, taux proche de celui offert par d'autres pays européens.

Par ailleurs, le budget prévoit une augmentation de 23,5 p. 100 des dotations consacrées au fonctionnement des services à l'étranger, ainsi que la création de 28 emplois pour la scolarisation des enfants des Français à l'étranger. En outre, j'ai demandé à M. Basdevant de préparer un rapport, pour les pays dépendant de la direction générale, sur les améliorations susceptibles d'être apportées à cette scolarisation. De son côté, le Premier ministre a confié à M. Chavanon une mission sur le développement des relations entre l'enseignement supérieur français et les universités étrangères.

Enfin, je tiens à dire quelques mots au sujet des réserves formulées par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'organisation des services centraux de la direction générale.

Je reconnais la complexité de l'organigramme de celle-ci. Il avait été modifié il y a quelques années pour renforcer son caractère fonctionnel. Peut-être y a-t-il lieu de le réaménager ? Je suis tout disposé à en discuter avec M. Delchède dans les prochaines semaines.

En revanche, je ne puis le suivre dans les réserves qu'il formule à l'égard du nombre des agents de la direction générale à l'administration centrale. Je rappelle que cette direction administre un personnel très nombreux dans le monde puisqu'il comporte 1 430 agents dans les services culturels à l'étranger, 10 172 dans les établissements culturels et 15 000 coopérateurs. En outre, elle a la charge de plus de 9 000 bourses d'études et de près de 6 000 bourses de stages. J'ajoute que la politique de déconcentration suivie depuis 1971 a conduit à confier aux ambassades la responsabilité de l'élaboration des programmes de coopération, pratique qui a évité un accroissement du personnel de l'administration centrale.

Au total, le projet de budget que je vous soumetts permet d'arrêter la dégradation des crédits de la direction générale qui se poursuivait depuis de trop nombreuses années. Un effort de redressement est engagé. Significatif dans certains secteurs, il demeure, j'en suis conscient, insuffisant dans d'autres. Nous aurons donc à maintenir et à affirmer l'orientation prise cette année.

En ce qui concerne le service de presse et d'information, les crédits progresseront de 14,6 p. 100. C'est au redressement des moyens de fonctionnement de ce service que la priorité a été accordée puisque les crédits prévus à cet effet sont majorés de 22,2 p. 100. Pour l'action radiophonique extérieure, à laquelle je sais que le Parlement porte un intérêt particulier, nous maintenons notre effort de l'an dernier qui avait comporté une augmentation sensible du nombre d'heures quotidiennes d'émissions. Mais le financement de cette action exige désormais de faire appel à des ressources extérieures à celles de mon département, c'est-à-dire à une partie du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

Par ailleurs, nous entendons maintenir l'effort que nous avons entrepris pour relever nos contributions volontaires à des organisations internationales. Après le programme des Nations unies pour le développement, l'an dernier, c'est, cette année, le programme alimentaire mondial qui fera l'objet du réajustement le plus important puisqu'il sera quintuplé.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mais pourquoi ?

M. le ministre des affaires étrangères. Enfin, nous entendons nous donner les moyens de renforcer notre action en faveur des Français de l'étranger. Un régime d'allocation vieillesse,

équivalent à ce qu'il est convenu d'appeler en France le minimum vieillesse, est étendu progressivement à nos compatriotes expatriés.

Par ailleurs, un crédit de 7 millions de francs est ouvert au profit des Français nécessiteux vivant à l'étranger.

Enfin, annoncé par le Président de la République, le fonds de secours pour venir en aide aux Français victimes d'événements politiques sera créé dès l'an prochain : un crédit de 1 million de francs est prévu à cet effet.

Tel est le projet de budget que j'ai l'honneur de vous soumettre. Avec une grande compétence, à laquelle je me plais à rendre hommage, vos rapporteurs en ont souligné les mérites mais aussi les insuffisances. Je serais le dernier à nier qu'il reste encore beaucoup à faire : redresser les moyens financiers de notre diplomatie ne peut être l'œuvre d'un jour, ni d'une année. Mais la tendance a bien été renversée. L'effort que j'ai engagé l'an dernier se poursuit. Il exige de la détermination et de la continuité. Il exige aussi, bien entendu, l'appui du Parlement. C'est celui-ci que je sollicite de votre assemblée. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et sur certains bancs du rassemblement pour la République.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est traditionnel, et c'est une tradition tout à fait fondée, d'accompagner la présentation du projet de budget de mon département d'un exposé de caractère général sur la politique extérieure française. Le simple examen de l'emploi des crédits ne permettrait pas, c'est l'évidence, de la saisir dans sa continuité et dans sa diversité.

Sa continuité, d'abord. Elle tient à la permanence des principes qui guident notre diplomatie. Ces principes, vous les connaissez. Il s'agit, en premier lieu, de l'indépendance nationale. Elle exige que nous soyons en mesure d'assurer nous-mêmes notre défense et la sécurité de notre peuple ; c'est ce que nous avons fait et ce que nous continuons de faire.

Etre indépendant, c'est aussi refuser l'inféodation aux blocs et promouvoir une politique de détente, mais une politique qui soit réaliste pour ne s'abandonner ni aux illusions ni aux découragements, une politique exigeante de dialogue entre Etats souverains et indépendants, une politique globale dont le bénéfice s'étende aux hommes et aux idées et qui ne se limite pas à l'espace européen.

Instigateurs de cette politique, nous y demeurons profondément attachés et nous entendons en exploiter toutes les virtualités, comme je l'ai personnellement rappelé il y a quelques jours, à M. Gromyko, lors de la visite très utile qu'il a effectuée à Paris.

Le deuxième principe qui guide notre action est celui de la solidarité.

Nous l'exprimons par notre fidélité à nos engagements internationaux et à nos amitiés, en Europe, dans le monde occidental et partout ailleurs sur la planète où notre passé, comme notre rôle présent, nous confèrent des responsabilités, une influence ou des devoirs.

Nous l'exprimons aussi par les liens de coopération que nous avons noués et par une vision ferme et cohérente des exigences de l'interdépendance croissante de la communauté internationale.

C'est également la solidarité qui anime la France dans la politique active qu'elle conduit en faveur de la francophonie. L'aide que mon département apporte aux organismes de la francophonie et la part que nous prenons aux manifestations qui, chaque année, en soutiennent l'élan, sont autant de témoignages : nous sommes plus que jamais convaincus qu'il est naturel et utile de resserrer les liens entre ces pays qui ont, comme nous, la volonté de maintenir un même héritage fondé sur la communauté de langage et le sentiment que celle-ci engendre une communauté de pensée et d'approche des problèmes de notre monde.

Le troisième principe de notre action est le dialogue. C'est de lui, pour autant qu'il soit mené dans un esprit de liberté et de justice, que peuvent seules dépendre la solution des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, comme la réduction des tensions de notre planète.

Indépendance, solidarité, dialogue, tels sont les principes permanents sur lesquels repose notre politique extérieure, dans la continuité que lui assurent nos institutions, la volonté des gouvernements et l'adhésion des Français.

Mais, dans un monde changeant et troublé, cette politique est diverse dans ses manifestations. Elle se fixe pour objectif, dans les diverses situations qu'elle rencontre, de maintenir la place et le rôle de la France et de lui permettre de faire face à ce que j'ai déjà appelé ici les grands défis du monde moderne.

Favoriser la solidarité des Neuf et affirmer plus nettement le rôle que l'Europe peut et doit jouer dans le monde, tel est le premier objectif que nous fixons à notre diplomatie.

Ayant informé votre assemblée, au cours des derniers mois, et votre commission des affaires étrangères, tout récemment, de l'évolution des affaires européennes, je m'en tiendrai aux trois grandes affaires qui préoccupent plus spécialement aujourd'hui l'opinion, c'est-à-dire : l'élargissement des Communautés, l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, enfin, le retour à un système de stabilité monétaire.

L'élargissement des Communautés est maintenant une certitude. La France se devait d'accueillir positivement les candidatures de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne qui voient dans leur adhésion la consécration de leur démocratie restaurée. Elle le devait d'autant plus, qu'à maintes reprises, elle a souhaité la réalisation de cet élargissement vers le Sud, qui ouvre davantage l'Europe sur la Méditerranée et donne à la Communauté un meilleur équilibre.

Qu'il y ait des risques à admettre, dans une union économique, des pays dont les productions sont pour partie concurrentes des nôtres, nous le mesurons bien puisque, depuis des mois, nous les soulignons, de manière publique, pour marquer la nécessité d'obtenir des réformes, des garanties et des sauvegardes.

Nous avons déjà obtenu que soit engagée une réforme profonde de la réglementation applicable aux productions agricoles méditerranéennes — et notamment à la production viticole — qui doivent bénéficier enfin de garanties équivalentes à celles que la politique agricole commune apporte à l'agriculture du Nord de la Communauté. Des mesures transitoires seront également nécessaires ; nous veillerons à ce qu'elles comportent des sauvegardes dans les secteurs qui font particulièrement problème : l'agriculture, la main-d'œuvre, la marine marchande et d'autres secteurs sensibles.

Obtenons des garanties indispensables, mais cessons de croire que l'élargissement est forcément un danger et qu'il précipitera le naufrage.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nos principaux concurrents sont déjà à l'intérieur de la Communauté. Sachons prendre notre place sur ces marchés nouveaux que l'adhésion va nous ouvrir et où notre industrie, notre technologie et, même, notre agriculture peuvent trouver des débouchés. Rappelons-nous les craintes qu'inspirait, en 1958, la création du Marché commun, dont nous voyons aujourd'hui combien elle a favorisé la modernisation et l'expansion de notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mais la perspective de l'entrée de trois nouveaux membres avive aussi les préoccupations que nous inspire le fonctionnement institutionnel de la Communauté. Ses mécanismes prévus pour six Etats fonctionnent à neuf avec lenteur et difficulté. Aussi le Président de la République a-t-il proposé qu'une réflexion ouverte soit conduite à ce sujet par des personnalités disposant à la fois de liberté et d'expérience.

Ainsi que je l'ai indiqué samedi et dimanche derniers à mes collègues, notre proposition ne vise pas à un bouleversement de l'équilibre institutionnel, mais à un ajustement, inspiré par le souci, qui nous est commun, de renforcer la capacité de décision des institutions européennes.

Ces préoccupations sont naturellement éclairées par la perspective de l'élection au suffrage direct des représentants des peuples des Etats de la Communauté, qui aura lieu entre le 7 et le 10 juin 1979.

Le Gouvernement espère que cette élection exprimera l'adhésion du peuple français à la cause de l'Europe, telle que nous souhaitons progressivement l'édifier, c'est-à-dire dans le cadre confédéral de l'union européenne.

Il désire que le débat, qui va nécessairement s'instaurer dans le pays à l'approche de ce scrutin, soit conforme à nos traditions républicaines. Il veillera donc à ce que les campagnes d'information ou de documentation, menées par les institutions européennes, ne conduisent pas à des ingérences dans une affaire qui relève du libre choix des Français.

M. Michel Debré. Et le milliard ? Et cette commission composée de deux Anglais et d'un Allemand qui s'adresse à une agence à Paris sans demander l'avis du gouvernement français ?

M. le président. Monsieur Debré, si vous voulez intervenir, veuillez demander la parole.

M. Yves Guéna. Que l'on interdise cette propagande, et il n'y aura pas d'ingérence !

M. Louis Odru. Vous aurez à voter sur cette question tout à l'heure !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre, je vous prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Avec une vigueur nouvelle...

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Vous ne répondez pas, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je répondrai tout à l'heure à ces observations.

Avec une vigueur nouvelle, cette assemblée élue exercera les compétences que lui donnent les traités et, bien entendu, elles seules. Si des tentatives étaient faites pour entraîner l'Assemblée à sortir de son cadre, nous saurions couper court à de tels égarements et rappeler les limites posées par les traités, la Constitution et la loi.

En accédant, dans quelques semaines, à la présidence des Communautés, la France devra également veiller à favoriser l'effort de solidarité concrète entre les Neuf, effort qui passe, plus que jamais, par le resserrement de la cohésion entre leurs monnaies.

Une première orientation a été prise à Brème pour la définition d'un système monétaire européen. Au Conseil européen de décembre prochain, une décision sur son lancement, dès le début de l'année 1979, paraît désormais possible. La persistance et même l'accroissement des désordres sur certaines marchés des changes, loin d'ébranler notre résolution, nous paraissent, au contraire, justifier notre choix.

Effectuant entre eux plus de 50 p. 100 de leur commerce, les Neuf ne peuvent plus laisser leur activité économique, c'est-à-dire l'emploi des travailleurs dans l'ensemble de la Communauté, dépendre des fluctuations d'une monnaie extérieure. Aujourd'hui, d'accord sur la nécessité d'agir, ils savent qu'au-delà de l'élargissement de son cadre ou du renforcement de ses institutions, l'Europe doit prouver, par la solidarité concrète de ses économies et de ses monnaies, qu'elle a les moyens de vivre et d'exister.

Tant de liens nous attachent au continent africain que l'amitié et la solidarité nous ont fait le devoir d'aider certains de ses Etats dans les tensions et les conflits dont ils sont malheureusement devenus le théâtre ou l'enjeu.

En juin dernier, j'ai longuement exposé devant votre assemblée les principes de notre politique africaine et les actions que nous avons été conduits à engager. J'observe aujourd'hui que les accusations, dont notre politique, à un moment, était l'objet, ont cessé, car chacun a pu vérifier la sincérité des intentions que nous exprimions.

Lorsque nous affirmions que nos actions de soutien s'exerçaient dans le strict respect de la souveraineté des Etats, comme de leurs options, et qu'il appartenait aux pays africains de résoudre eux-mêmes leurs différends, nous ne cherchions pas à masquer je ne sais quelle ambition ou quel dessein.

Ces actions, toujours engagées à la demande expresse du gouvernement reconnu du pays intéressé et strictement proportionnées, dans leur volume et leur durée, aux nécessités de la situation, n'impliquaient aucune prise de position de notre part sur le fond des problèmes. Elles ne traduisaient aucune tentative pour imposer une solution, le règlement des différends entre les Africains est, pour nous, du ressort des Africains.

D'ailleurs, faut-il souligner que ces actions de solidarité ne constituaient qu'une manifestation exceptionnelle et tout à fait marginale quant aux moyens mis en œuvre d'une politique qui vise essentiellement à promouvoir le développement de l'Afrique ? Nous avons en effet en Afrique seize fois plus de coopérateurs civils que de coopérateurs militaires. Notre objectif a toujours été d'appuyer les Etats africains, sans discrimination, dans le seul combat qui compte, celui qu'ils mènent pour améliorer le sort de leurs populations.

La meilleure preuve en est donnée par les responsables africains eux-mêmes dans les témoignages d'appréciation qu'ils formulent à l'égard de notre coopération, aujourd'hui sollicitée bien au-delà de sa zone d'application traditionnelle. Ces responsables voient bien qu'elle s'exerce dans le strict respect des indépendances nationales.

Quant à notre action diplomatique, elle s'inspire des mêmes principes, c'est-à-dire qu'elle s'attache toujours à laisser l'initiative aux Etats africains eux-mêmes. A cet égard, nous nous félicitons de constater qu'au Tchad, l'entreprise de réconciliation nationale est aujourd'hui engagée, qu'entre le Zaïre et

l'Angola, un rapprochement spectaculaire est intervenu, qu'au Sahara occidental une évolution plus favorable à un apaisement s'est récemment dégagée, que l'Etat de Djibouti est parvenu à demeurer à l'abri des crises qui secouent son environnement régional.

C'est probablement en Afrique australe que la situation reste aujourd'hui la plus préoccupante. Sans avoir de responsabilités traditionnelles dans cette région, la France ne peut méconnaître les menaces que cette situation fait peser sur la stabilité de l'Afrique tout entière. C'est pourquoi, dans l'affaire de Namibie, elle s'efforce, avec ses partenaires occidentaux du conseil de sécurité des Nations Unies, de contribuer à la recherche d'une solution pacifique qui soit acceptable pour l'ensemble de la communauté internationale. Il faut que l'Afrique du Sud comprenne que toute autre voie serait sans issue.

Les causes de tensions ou d'affrontement sur le continent africain demeurent, qu'il s'agisse de la fragilité d'Etats encore jeunes pour la plupart, du sous-équipement des économies, du jeu des ambitions extérieures. Notre rôle n'est pas de fournir les réponses; il est de donner aux Etats africains les moyens de les rechercher et de les mettre en œuvre. C'est ce à quoi nous tenons; mais c'est aussi un devoir que nous n'éludons pas.

L'autre zone de tension qui nous intéresse au premier chef est le Proche-Orient.

Après la visite à Jérusalem du président Sadate, il y a près d'un an, un nouveau regard pouvait être porté sur le conflit israélo-arabe. En partant de l'acceptation de l'existence d'Israël, l'objet de la négociation apparaissait clairement comme étant celui que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies lui fixaient, c'est-à-dire les modalités de la coexistence des pays arabes et de l'Etat juif, dans le respect des droits légitimes de tous les intéressés.

Un processus s'est engagé avec le concours personnel du président Carter qui, avec ténacité, s'efforce d'entretenir l'élan. Il s'agit, au moins à ce stade, d'une tentative fragmentaire puisqu'elle n'est le fait que de deux des parties directement concernées. Elle comporte donc beaucoup d'incertitude dans la mesure notamment où elle met en cause d'autres parties qui n'ont pas souscrit aux accords de Camp David.

Mais cette tentative existe. Elle doit être appréciée, non par rapport aux doutes, aux appréhensions ou aux espoirs qu'elle a suscités ici ou là mais en fonction des principes qui seuls peuvent fonder un règlement juste et durable au Proche-Orient. C'est dans la mesure où elle peut ouvrir la voie à un tel règlement que l'étape présente sera décisive, c'est-à-dire dans la mesure où elle peut conduire au retrait des territoires occupés en 1967, à la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie, à la prise en considération des légitimes préoccupations de sécurité de tous les Etats de la région, ainsi qu'à la reconnaissance réciproque des frontières et à l'établissement progressif des relations pacifiques entre les Etats concernés.

La paix, à laquelle aspirent ceux qui négocient à Washington, mais aussi l'ensemble des peuples de la région, dépend et dépendra nécessairement de ce qui aura été fait pour parvenir à ce règlement d'ensemble auquel devront être associées toutes les parties intéressées, y compris les représentants du peuple palestinien.

La situation au Liban ne peut se dissocier de celle du Proche-Orient dont cet Etat, plus que tout autre dans la région, subit le contre-coup. Mais elle intègre, pour nous, une dimension particulière qu'expliquent les responsabilités qu'en d'autres temps nous avons assumées et les liens qui continuent de nous unir à ce pays.

Notre position constante à l'égard de la crise tragique que subit ce malheureux Etat depuis quatre ans est qu'il ne peut exister de solution qui ne soit fondée sur le respect de son unité, de son intégrité territoriale et de sa souveraineté.

Lors des tragiques événements qui ont eu lieu, il y a quelques semaines, aucun pays n'a plus fait que la France pour obtenir le cessez-le-feu. Nous l'avons fait, naturellement, pour mettre fin aux combats et aux violences qui frappaient une malheureuse population civile déjà durement éprouvée. Nous avons aussi répondu à l'élan spontané de sympathie que nous avons tous éprouvé pour cette communauté chrétienne, si proche à tant d'égards et si menacée dans son devenir.

Une fois paré au plus pressé, c'est ce devenir qui a retenu à nouveau notre attention. Pour nous, le devenir de la communauté chrétienne au Liban est aux côtés des autres communautés libanaises, dans le cadre de cet Etat souverain, indépendant et uni que le président Sarkis s'efforce de restaurer. Les tentatives conduisant à chercher, en dehors des voies que l'autorité légitime s'efforce de dégager, une solution qui méconnaîtrait

le caractère profond du Liban, Etat arabe et multi-confessionnel, terre de tolérance et de liberté où coexistent pacifiquement des communautés différentes, ces tentatives menacent en fait la cause qu'elles prétendent servir; elles ne peuvent pas avoir d'avenir.

Au cours des dernières années, les populations libanaises ont trop souffert de leurs dissensions et de leurs affrontements fratricides pour que nos efforts ne tendent pas à les arracher à l'engrenage. A un moment crucial pour le Liban, il était du devoir de ses amis véritables de dire à certains: vous faites fausse route; ne comptez pas sur un appui extérieur pour une entreprise aussi déraisonnable, appui dont le mirage entretient trop d'innocents dans des illusions suicidaires; seuls, le dialogue et la réconciliation nationale peuvent rétablir la paix civile, restaurer l'Etat, lui permettre de renoncer à une sécurité empruntée pour se doter de moyens proprement libanais d'assurer l'ordre et la sûreté de tous.

Si une part importante de notre action diplomatique tend à la réduction des foyers de tension de notre planète, une autre, également essentielle, est consacrée aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, et qui sont ceux de la sécurité et du développement.

L'accumulation des armements nucléaires ou classiques constitue une menace pour la paix dans le monde et pour la sécurité des Etats et des peuples. D'où l'importance du désarmement.

Le rôle que nous avons joué, lors de la X^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, au printemps dernier, rôle qu'illustre la participation personnelle du Président de la République, souligne qu'il ne s'agit pas pour nous d'une préoccupation de circonstance, mais d'un engagement résolu. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Il fallait d'abord que la communauté internationale se dote des moyens de se mettre sérieusement à la tâche: ce sont largement nos propositions qui ont servi de base à une refonte des mécanismes de délibération et de négociation. Un nouveau comité du désarmement, lié cette fois aux Nations unies, assurant un meilleur équilibre régional, alors que la composition de l'ancien comité reflétait celle des blocs militaires, et donnant les assurances d'un fonctionnement plus démocratique grâce à l'abandon de la coprésidence américano-soviétique, nous paraît le gage d'une nouvelle étape. Il devient donc possible à la France de s'y associer; il devient nécessaire qu'elle y prenne la part qu'appelle l'importance des problèmes qui y seront débattus.

Encore faut-il, et nous y veillerons, que l'approche soit correcte, c'est-à-dire qu'elle reconnaisse à chaque Etat un droit légitime à la sécurité, qu'elle marque nettement que le désarmement doit être l'affaire de tous et, enfin, qu'elle tienne compte des situations régionales.

C'est dans ce cadre régional que peuvent le plus aisément se concilier le droit de chaque Etat à la sécurité et l'exigence d'une absence de discrimination entre les participants. En Europe, où l'équilibre de la paix demeure lié à celui de la dissuasion, nous avons proposé une approche correspondant aux données réelles de ce contexte stratégique. Elle comporte la réunion d'une conférence du désarmement qui aurait à se pencher sur ce véritable détonateur qui peut constituer l'accumulation d'armements conventionnels, toujours plus abondants et sophistiqués, sur l'espace qui s'étend des rivages de l'Atlantique aux confins de l'Oural. Des consultations sont en cours afin que les étapes préparatoires à la convocation d'une telle conférence puissent être abordées prochainement.

Ailleurs dans le monde, nous préconisons aussi une concertation régionale pour étayer les efforts de limitation des transferts d'armements conventionnels. Une telle entreprise ne peut se fonder que sur la volonté commune des pays intéressés et leur entente quant à l'objet et à la portée d'un accord régional vérifiable.

Enfin, sur un plan général, nous avons déjà présenté des suggestions concrètes et réalistes dont l'étude doit être poursuivie dans les enceintes appropriées. Je rappellerai le projet d'agence de satellite de contrôle, celui d'un fonds de désarmement pour le développement, celui d'un institut de recherches sur le désarmement.

L'accumulation présente des armements n'est pas seule à menacer la sécurité dans le monde. Celle-ci peut également être compromise si des pays de plus en plus nombreux devaient être tentés de se doter de l'arme atomique. Mais la prise de conscience encore récente des risques de prolifération ne doit pas conduire à priver ces pays du bénéfice de l'énergie nucléaire pacifique dans un monde que guette la pénurie d'énergie.

Nous étant dotés, en toute indépendance, des moyens d'exploiter le cycle complet du combustible, dans ses techniques les plus avancées et les plus prometteuses, nous nous efforçons

de faire prévaloir les modalités d'une coopération internationale qui ne pénalise personne. L'exigence de non-prolifération explique l'interdiction que nous nous sommes faite d'exporter des matériels sensibles et, en particulier, des usines de retraitement. Mais, soucieux de ne priver personne des bénéfices de l'énergie nucléaire pacifique, nous nous sommes engagés, en attendant le résultat des travaux en cours dans le cadre du programme international d'évaluation, à garantir à nos partenaires éventuels tous les services du cycle du combustible.

Le troisième défi, le plus angoissant peut-être par la masse des populations concernées, est celui de la pauvreté. Pour les pays industrialisés comme la France, il pose le problème du réaménagement de leurs relations, souvent inéquitables, avec les pays en développement. C'est tout l'objet de ce qu'on a appelé le dialogue Nord-Sud.

Ce dialogue, il faut bien le reconnaître, est marqué actuellement par un certain piétinement des négociations et par un désenchantement croissant des représentants du tiers monde. Sans doute le caractère nécessairement lent et progressif du processus engagé il y a près de quatre ans avait-il échappé à beaucoup ; de même, avait été sous-estimée la complexité d'un débat qui n'échappe pas aux confrontations idéologiques et n'avaient pu être appréciées les contraintes résultant de la crise économique.

Il n'en demeure pas moins que ce dialogue constitue désormais l'une des composantes obligées et prioritaires des relations internationales. Aussi bien, faut-il le nourrir et l'enrichir, sans se laisser décourager par les difficultés passagères ou par les aléas d'une négociation de longue haleine. Pour notre part, nous nous y sommes employés, depuis la fin de la conférence de Paris, en contribuant à lever les hypothèques qui pesaient sur le comité plénier créé aux Nations Unies pour suivre ces problèmes. Nous nous y employons encore dans la perspective du prochain grand rendez-vous Nord-Sud, la V^e CNUCED, qui se réunira à Manille, en mai 1979, puis dans celle de la mise au point d'une nouvelle stratégie du développement pour les années 1980.

Nous aborderons ces nouvelles échéances avec une double exigence : d'une part, une exigence de réalisme afin de mieux cerner, dans leur diversité, les besoins véritables des pays du tiers monde, ainsi que les conditions de leur développement ; d'autre part, une exigence d'efficacité en nous attachant tout spécialement au sort des pays et des populations les plus défavorisés qui, faute d'une action déterminée et généreuse, risqueraient de demeurer indéfiniment en marge de tout progrès économique et social.

Lutter contre le désordre des relations économiques internationales, ce n'est pas seulement contribuer à l'élaboration progressive d'un nouvel ordre économique international. C'est aussi, pour nous, participer activement à la concertation qui s'est installée entre pays industrialisés. Les incertitudes et les déséquilibres qui caractérisent l'environnement économique depuis quatre ans auraient pu nourrir, en d'autres temps où la coopération internationale était moins développée, un climat de suspicion réciproque et de désordre tel qu'un mouvement général de repli sur soi et de fermeture des frontières en eût résulté. L'état des relations économiques internationales et la situation de l'emploi en eussent été très gravement affectés au lieu que, depuis quatre ans, une politique réfléchie des principaux pays occidentaux a permis d'adopter des comportements d'une nature beaucoup plus positive.

Les chefs d'Etat des pays dont les économies représentent un poids majeur dans la conjoncture mondiale, en se réunissant régulièrement, manifestent leur ferme détermination de résoudre les problèmes. Ces sommets contribuent à maintenir la confiance au sein de la communauté internationale ; ils montrent à l'opinion publique l'attention portée, au plus haut niveau, aux problèmes pratiques et essentiels qui déterminent le sort de chacun. Je veux parler de l'emploi, du commerce et de l'activité des économies. A cet égard, le sommet de Bonn, tenu en juillet dernier, a apporté une contribution très positive. Pour la première fois, chaque participant s'est engagé à prendre des mesures en conjonction avec ses partenaires de manière à en accroître l'efficacité. Dans l'ensemble, ces engagements ont été tenus de part et d'autre. Mais l'action entreprise, qui a déjà permis une amélioration de la situation économique internationale, est un processus continu qui doit être poursuivi.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, si j'ai le sentiment d'avoir présenté la politique extérieure de la France dans sa continuité, je ne prétends nullement l'avoir fait dans toute sa diversité. C'est une France présente et combien vivante qui agit et s'exprime partout dans le monde. Elle le fait, comme je l'ai exposé, en Europe, en Afrique, au Proche-Orient, dans toutes les instances internationales où elle siège. Elle le fait aussi en

Amérique où le Président de la République s'est rendu, cette année, au Nord, puis au Sud ; elle le fait en Asie où j'ai visité, à la fin de l'été, quatre pays du sud-est du continent, où je me prépare à retourner dans deux jours et où plusieurs de mes collègues du Gouvernement ont également effectué des visites.

Mais elle agit et s'exprime aussi quotidiennement par le million de Français qui, résidant à l'étranger, contribuent, par leur présence et leurs activités, au rayonnement de la France ; par les multiples missions, visites et voyages que nos compatriotes — et vous-même, mesdames et messieurs les parlementaires — industriels, commerçants, touristes effectuent chaque année en nombre croissant ; par nos ambassades et consulats, et par tous les agents qui en dépendent.

Cette France, présente et vivante, il faut que, demain, elle inspire le respect et la confiance comme elle le fait aujourd'hui.

Tel est l'objectif que se fixe le Gouvernement et l'ambition que sert et soutient notre diplomatie.

Telle est aussi, j'en suis convaincu, la volonté du peuple français et celle de ses représentants. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, votre budget fait un peu penser à la langue d'Esope : on y trouve le meilleur et le pire. Disons plutôt, pour ne pas exagérer le côté positif, qu'on y trouve du bon et le pire. (*Sourires.*)

Les rapporteurs l'on dit : le contraste est frappant entre les crédits de fonctionnement et ceux de l'action culturelle. Telle était déjà la situation l'an dernier ; il n'y a pas eu de progrès.

Du côté du fonctionnement, vous aviez entrepris, en 1978, un redressement que nous avons noté avec satisfaction. Il se poursuivra en 1979, ce qui, je le remarque en passant, montre qu'à cet égard on n'a pas tiré de conséquences de votre rétrogradation dans l'ordre des préséances du Gouvernement tel qu'une histoire multiséculaire l'avait établi. Souhaitons que votre plan de remise en ordre se poursuive par la suite pendant toutes les années nécessaires pour que notre diplomatie dispose de nouveau des moyens qu'il faut pour assumer ses responsabilités et représenter dignement le pays.

Pour le surplus, essentiellement l'action culturelle et la coopération, la situation est exactement inverse. Je serai le dernier à ne pas comprendre les impératifs budgétaires. Mais j'ai le sentiment qu'ils n'entrent pas seuls en ligne de compte. N'est-ce pas en définitive la foi qui manque ?

Il est bon de s'adapter à l'évolution et de vouloir être moderne. C'est un fait que dans notre monde l'anglais, ou plutôt l'américain, envahit tout, et je ne parle pas du « français ». Ce n'est pas une raison pour baisser les bras et s'abandonner au courant.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Si le français n'est plus la langue internationale unique, il lui reste un beau présent et un bel avenir parce qu'il existe un grand nombre de pays francophones et parce qu'il est un instrument capital de la civilisation humaine.

Vous donnez l'impression, monsieur le ministre, de ne plus accorder une réelle importance qu'à ce qui peut servir soit à l'expansion commerciale, soit à des préoccupations proprement françaises, je ne veux pas dire politiques. C'est dans cet esprit, me semble-t-il, que sont accordées des augmentations, d'ailleurs excellentes, pour les bourses des étudiants étrangers et pour l'enseignement dans les colonies françaises à travers le monde.

On ne peut vous en faire reproche, mais cela ne suffit pas, loin de là. L'enseignement pour les étrangers, j'entends la connaissance réelle par eux de notre langue et toutes les actions qui s'y rattachent sont affaires capitales pour la France. Que les préoccupations de mode ou d'intérêts immédiats ne vous en détournent pas. Nous demandons que l'an prochain soit présenté un budget qui en tienne compte et amorce, dans ce domaine aussi, le redressement qui s'impose. Il y a là une responsabilité pour le Gouvernement dans son ensemble.

De la politique étrangère de la France, vous venez de traiter, monsieur le ministre, et nous vous avons écouté avec attention. Lors de notre dernier débat, au mois de juin de cette année, nous avons beaucoup parlé de l'Afrique qui était alors l'objet de vives préoccupations en raison de la situation troublée de ce continent et d'une sorte d'interventionnisme de la part de la France qui s'était traduit en particulier par des actions militaires controversées, dont j'exclus bien entendu celle de Kolwezi, car chacun en avait compris la nécessité.

Les choses ont changé depuis et je m'en félicite. Notre action en Afrique s'est faite plus politique. On paraît être entré un peu partout dans la voie de la négociation, qu'il s'agisse du Zaïre, du Tchad ou de la Mauritanie. Souhaitons que cette orientation, qui est la bonne, soit fermement tenue.

En cette fin d'année, notre souci se porte davantage vers le Moyen-Orient et d'abord, hélas ! comme toujours, vers le Liban. De ce malheureux pays, on a beaucoup parlé il y a peu, non seulement parce qu'il sortait d'un nouveau drame épouvantable à Beyrouth, mais parce que certaines de vos déclarations avaient créé une vive émotion. Je n'entends pas y revenir. Je veux simplement relever que cette émotion avait marqué de façon saisissante la sensibilité des Français en la matière, les sentiments d'affection qui les lient au peuple libanais et d'abord à ses communautés chrétiennes, en un mot leur fidélité à l'histoire. Il y a là quelque chose d'émouvant, et d'autant plus que nous savons qu'il existe la réciprocité.

La France est en définitive le seul pays au monde à s'intéresser au Liban et à son peuple pour eux-mêmes, non à les considérer simplement comme un pion dans le jeu politique tourmenté d'une région déchirée depuis trente ans par un impitoyable conflit. C'est bien pourquoi elle n'envisage qu'une issue, à savoir le maintien du Liban dans son intégralité territoriale et sa souveraineté — vous l'avez répété tout à l'heure, monsieur le ministre. Et cela exclut, bien entendu, la folle idée du partage, qui, en réalité, signifierait dépeçage, car les voisins sont là !

La survie du Liban, c'est d'abord l'arrêt des combats. Ils ont cessé depuis un mois, et je suis heureux, comme Français, que l'action de notre diplomatie ait pu y contribuer. Des leçons qu'elles ont été maintenant tirées de la folie meurtrière qui s'est abattue sur Beyrouth ? Qui pourrait l'affirmer ? Mais il demeure, comme depuis le début de la guerre civile, que la réconciliation nationale autour du chef de l'Etat, c'est-à-dire l'entente entre toutes les communautés, est le seul point de départ possible d'un redressement qui permettrait à la fois de reconstituer l'unité du pays, d'établir un *modus vivendi* avec les Palestiniens et de mettre un terme à l'occupation.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Nous en sommes loin. Est-ce un rêve impossible ? Nous n'avons pas le droit de le penser et la France doit et peut jouer son rôle pour aider à ce qu'il devienne un jour réalité.

Bien entendu, l'avenir du Liban est lié au conflit entre Israël et les pays arabes. Point n'est besoin d'insister : ce qui se passe, par exemple, au Liban du Sud le démontre tous les jours. Mais de la recherche d'un règlement de paix, nous, Français, ne pouvons malheureusement discuter que de manière académique, puisque nous sommes devenus depuis des années de simples spectateurs.

Reconnaissons cependant qu'a été maintenue — vous l'avez affirmé à l'instant, monsieur le ministre — une position de principe fondée tant sur une volonté d'objectivité, donc de justice, que sur la reconnaissance des réalités. En d'autres termes, une paix véritable doit comporter le règlement territorial, l'acceptation du fait israélien, la sécurité pour tous et la solution du problème palestinien, laquelle suppose la création d'un Etat extérieur à Israël.

Ce qui est en cours sous l'égide des Etats-Unis y conduira-t-il ? Qui pourrait le savoir ? J'observe simplement que rien, peut-être, ne serait pire à terme qu'un règlement manqué.

J'en viens aux problèmes européens qui, s'ils sont moins dramatiques, nous touchent assurément de plus près. Je me garde, dans ce domaine, d'employer ou de critiquer les grands mots abstraits et trompeurs puisque dénués de réalisme, tels que : intégration, unification, supranationalité, confédération, fédération.

L'Europe, ce sont trois éléments fondamentaux : une série d'accords entre ses membres qui ont créé l'union douanière et la politique agricole, donc le Marché commun ; une solidarité d'intérêts et de pensée qui se développe, en particulier du fait de ce Marché commun ; un effort de coopération dans nombre de domaines, dont la politique étrangère, effort qui malheureusement ne sort pas des généralités et ne peut donc conduire à des politiques communes, mais qui crée plus de compréhension et une sorte de collaboration amicale. Ces trois éléments ne constituent-ils d'ailleurs pas déjà une révolution par rapport au passé et donc un espoir pour l'avenir ?

C'est dans ce contexte que je place les trois grandes affaires d'actualité dont vous avez parlé, monsieur le ministre : création d'un système monétaire européen, élargissement de la Communauté, élection de l'Assemblée.

L'idée d'un système européen est née du souci de stabiliser les monnaies les unes par rapport aux autres. On comprend ce souci, notamment de la part de l'Allemagne, qui a été l'initiatrice, ou l'une des initiatrices, du projet et qui voudrait bien que le mark cesse de se réévaluer. Quoi qu'il en soit, des négociations sont en cours pour créer un système qui ressortira essentiellement des techniques monétaires. Fort bien. Je poserai seulement deux questions à ce sujet.

Je poserai seulement deux questions à ce sujet.

D'abord, pour que le système fonctionne, la situation de chacun des Neuf doit être comparable dans le domaine économique et monétaire. Par exemple en ce qui concerne le taux d'inflation. Le système imaginé aura-t-il l'effet magique de créer cette situation ? Sinon, où sera la stabilisation ?

Ma deuxième question est celle-ci, et elle est d'actualité. Que se passera-t-il par rapport au dollar ? Les malheurs de cette monnaie sont la cause première de l'inflation dans le monde, donc du désordre monétaire dont pâtit la Communauté européenne. Ils se précipitent dangereusement chaque jour, nous le voyons. Le système futur maintiendra-t-il les pratiques en vigueur quant à cette monnaie internationale, c'est-à-dire son usage général dans les règlements intercommunautaires et son acquisition sans limites, notamment pour la soutenir elle-même ? Pour obtenir une vraie stabilité, il faudrait, c'est évident, couper ces liens. Les Neuf osent-ils l'imaginer ?

L'élargissement — second problème européen — ce sont les candidatures de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne. Vous en avez accepté le principe, vous l'avez répété tout à l'heure. Les négociations sont en cours depuis dix mois avec la Grèce et commencent avec le Portugal. Ceci étant, ou plutôt justement, à cause de cela, je pense qu'il est nécessaire d'organiser le large débat demandé par certains de nos collègues.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Le problème est trop important pour que toutes les opinions ne puissent s'exprimer et pour que les conséquences, donc les conditions, n'en soient pas discutées de manière approfondie.

Ce problème est d'abord politique. Il me semble qu'à partir du moment où un premier élargissement a été accepté, il n'est pas imaginable de prendre une position de principe négative sur un second, même si un référendum ne paraît pas, cette fois, s'imposer.

Le problème est ensuite économique, et c'est à ce propos que se posent les vraies questions. Il s'agit, bien entendu, de l'agriculture, plus précisément de notre agriculture méditerranéenne qui doit obtenir toutes les garanties nécessaires pour survivre et prospérer. Ne nous faisons aucune illusion. Ce sera une négociation difficile et dans laquelle nous serons seuls d'un bout à l'autre. C'est sur le résultat de cette négociation que le Parlement pourra juger et devra décider.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Cela dit, il y a encore autre chose, dont on commence enfin à s'apercevoir : c'est qu'avec une communauté ainsi élargie nous entrerons dans un monde entièrement nouveau.

A six, on pouvait conduire les affaires. A neuf, tout est déjà bien différent : l'immobilisme est devenu presque de rigueur, tant il est difficile de décider. Qu'en sera-t-il à douze ?

L'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct est la troisième grande affaire européenne du jour. Les décisions sont prises, la date est fixée. Nous partons d'un état de fait. Ceci étant, que peut-on en attendre ?

Les difficultés présentes de la Communauté sont évidentes, à la suite de l'élargissement à Neuf, à cause de la crise économique persistante et des divergences des politiques nationales, en raison d'une impuissance ou d'un non-intérêt à vouloir une personnalité européenne qui s'affirme face au monde extérieur tout entier. Peut-on penser que l'élection changera quoi que ce soit alors qu'il n'existe aucun grand mouvement populaire qui pèserait sur les gouvernements responsables ?

Disons les choses franchement : il s'agit d'abord d'une opération parlementaire, et j'emploie cet adjectif, bien entendu, dans le sens des parlementaires nationaux. Je ne veux pas abaisser le débat en m'étendant sur certains aspects financiers, rémunérations, crédits de propagande, etc., encore que je ne puisse voir la distinction entre le contribuable européen et le contribuable français.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Ce qui m'apparaît, c'est la confusion en voie de s'établir entre la politique européenne, c'est-à-dire un aspect essentiel de notre politique internationale, et la politique intérieure.

Je me rappelle — cela m'avait frappé — que, pour le général de Gaulle, le danger majeur d'une telle élection directe était justement cette intrusion fatale des querelles et des rivalités partisans dans une grande affaire où seul le point de vue national devait, à son avis, être considéré. N'est-ce pas ce qui se prépare, alors que nous savons qu'il n'y aura rien d'autre dans la campagne à venir que la compétition entre les formations politiques ? Si encore nous avions la sagesse et le courage de voter, comme l'ont fait les Anglais, l'interdiction du cumul entre les fonctions de parlementaire national et celles de membre de l'Assemblée européenne ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Quoi qu'il en soit, il y a aussi — il y a surtout — l'avenir. L'avenir, c'est ce qu'il adviendra de cette assemblée élue. Plusieurs de nos partenaires, certains en France aussi, quoique de façon moins articulée parce qu'ils sont une petite minorité, vont répétant qu'il s'agira d'un changement radical et que la dite assemblée, très vite, assumera des pouvoirs véritables pour devenir un élément capital de décision dans les affaires de la Communauté.

Voilà l'équivoque détestable qui se trouve à la base de tout. L'assemblée européenne est fondamentalement autre chose qu'une assemblée nationale, même si elle est élue au suffrage universel.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Créée par des accords internationaux entre Etats, elle ne représente en aucune façon cette entité juridique et politique qui s'appelle un Etat, ni cet ensemble de citoyens qui s'appelle une nation.

MM. Michel Debré et Emmennuel Aubert. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. C'est la raison pour laquelle elle ne dispose pas de la souveraineté.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. En prétendant le contraire et en discourant à tort et à travers, on trompe l'opinion, c'est-à-dire les électeurs auxquels justement on fait appel. Voilà pourquoi j'ai pu dire ailleurs qu'ainsi présentée cette assemblée est un faux-semblant. Nous ne voulons pas d'un faux-semblant. (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

Il faut dire la vérité. Organisme international créé par des traités entre Etats, l'assemblée a strictement les attributions et les pouvoirs qui lui sont alloués par ces traités. Rien de plus, rien de moins. Tout le reste est mensonge, inconséquent ou délibéré. Aucun Gouvernement français digne de ce nom ne pourra, dans le présent ou dans l'avenir, prendre une autre position.

C'est sur cette affirmation claire et nette que je veux terminer mon intervention. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, « le monde est dangereux », répète à l'envi le Président de la République.

M. Emmanuel Hamel. C'est hélas vrai !

M. Maxime Gremetz. Dangereux ? Mais pour qui ? Car enfin, jamais dans le passé les peuples de notre planète n'ont exprimé à une si grande échelle leur désir de paix. Jamais le souci de justice et de dignité n'a été aussi fort. Jamais le besoin d'indépendance, de coopération démocratique n'a été aussi vif.

On ne peut que se féliciter d'une telle évolution, à moins de prendre le parti des privilégiés qui y voient autant de coups portés à leur domination. Car, de quel côté qu'ils se trouvent, ce monde leur échappe peu à peu.

Les pays socialistes, au-delà d'évidentes faiblesses internes, demeurent une force pacifique de premier plan avec laquelle il faut compter.

M. Emmanuel Hamel. Allez dire cela aux Tchèques !

M. Maxime Gremetz. Les jeunes Etats en développement affirment bien haut leur exigence légitime de mettre un terme au pillage de leur patrimoine.

Les pays occidentaux, d'Athènes à Londres, ne semblent pas disposés à faire éternellement les frais de la crise. Oui, pour les possédants, le monde est dangereux.

On comprend, dans ces conditions, qu'ils n'aient qu'un seul souci : serrer les coudes derrière les plus puissants, Washington et Bonn, s'opposer à tout changement, maintenir leur domination sur les pays en développement et, dans le même temps, se partager, entre quelques géants multinationaux, la partie du monde encore sous leur emprise.

Tels sont leurs objectifs. C'est en ce sens que tendent tous les efforts de la diplomatie américaine depuis plus de cinq ans. Par intérêt de classe, le gouvernement français, à l'image de ses homologues européens, s'est plié à cette exigence. Le dernier sommet de Bonn l'a encore démontré.

Il faut reconnaître que le Président de la République poursuit avec une remarquable constance son objectif de dilution de la France dans un conglomérat ouest-européen, une Europe de la casse et du chômage, une Europe allemande qui, dans l'état actuel des choses, n'est rien d'autre qu'une filiale de l'empire américain.

Depuis quatre ans, il multiplie les initiatives visant à l'intégration, sous une forme ou sous une autre, de notre pays dans le bloc européen. Nous le soupçonnons fort de penser tout bas ce que ses partenaires disent tout haut.

Ainsi, il y a quelques jours encore, M. Grünwald, porte-parole du gouvernement allemand, ne déclarait-il pas : « Il ressort de l'histoire du parlementarisme dans le monde entier que les compétences des parlementaires ne viennent pas de leurs gouvernements ; les parlements les acquièrent eux-mêmes par leur travail. » Il ajoutait : « Je crois aussi qu'un parlement européen développera sa propre conscience et prendra les droits qu'il juge nécessaires et importants. »

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Dés aujourd'hui, nous assistons à d'inquiétants procédés qui témoignent du mépris des institutions communautaires pour les souverainetés nationales et de la complicité dont ils bénéficient de la part des divers gouvernements mais aussi de la majorité des formations politiques.

J'ajoute que certains aujourd'hui feignent de découvrir, pour s'en indigner, le système de financement par les institutions européennes des partis politiques représentés au sein de l'actuel parlement européen.

Bel exemple de démagogie, en vérité, puisque ce système est connu depuis des années !

Or nous avons été les seuls, notamment en décembre 1976, à nous élever vigoureusement contre de tels procédés contraires à notre conception de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Ainsi, nous considérons comme scandaleux que des autorités étrangères financent des groupes privés sur notre territoire — je veux parler de l'agence Havas — pour assurer la propagande. Un milliard d'anciens francs viennent d'être alloués à cette agence pour organiser en France, au lieu et place des partis français, l'apologie du Marché commun.

C'est proprement inacceptable ; c'est une violation de la loi française votée par notre assemblée l'an passé, qui précise bien que la propagande est réservée aux partis français.

De telles méthodes, pour lesquelles nous sommes les seuls à nous élever, en disent long sur la prétention de certains milieux de « pousser les feux » sur la voie de la supranationalité.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le cadre national est devenu pour les groupes financiers et industriels avides de marchés, pour les dirigeants actuels soucieux de se maintenir au pouvoir, un carcan.

Dès lors, tout est fait pour lui porter des coups, l'ébranler, non sans résultat il est vrai.

Pour cela, les alibis ne manquent pas. La nation est dépassée, dit-on çà et là.

Rien n'est plus contraire à la réalité. La nation française a une cohérence économique, un potentiel industriel et agricole, un acquis matériel qui marque le pays tout entier et les hommes eux-mêmes dans leur culture, leur savoir-faire.

Dès lors que la volonté politique en sera clairement exprimée, elle peut jouer un rôle de premier plan, tant en Europe que dans le monde, en dehors des blocs, notamment au service d'un nouvel ordre international dans l'intérêt mutuel des peuples.

Et puis, pour nous, communistes, la souveraineté nationale est une dimension essentielle de la liberté.

Mais avec votre politique, cette notion française se voit l'objet d'attaques lourdes de conséquences.

Au plan économique, c'est la régression organisée, la casse de secteurs clés de notre patrimoine comme la sidérurgie, le textile, les chantiers navals et bien d'autres industries, l'austérité aggravée, le sous-emploi massif, le démantèlement de notre agriculture, le dépérissement de régions.

Au plan social, c'est le chômage qui s'accroît dramatiquement, c'est le niveau de vie qui régresse, c'est un gâchis humain intolérable, c'est la démocratie mutilée.

Au plan politique, c'est la volonté tenace d'aligner notre pays sur ses partenaires les plus puissants, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, de priver la France de sa propre maîtrise en confiant des pouvoirs accrus aux institutions européennes et atlantiques.

A l'exception des communistes, tous les partis ici présents, en se liant à des structures européennes supranationales, vont au-devant de ce processus. Et si l'on vous laissait faire, ce serait bien pire encore demain.

Prenez le seul exemple de l'élargissement des communautés à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal, en faveur duquel le Président de la République semble vouloir jouer un rôle moteur.

Là encore, vous ne manquez ni d'alibi, ni de justification. Que n'a-t-on pas dit ou écrit à ce propos ! L'élargissement est un devoir de solidarité envers les pays d'Europe du Sud, il doit permettre de consolider dans ces pays la démocratie.

Voilà de nobles objectifs, mais qui ne sont guère crédibles venant de vous. Car enfin, ce n'y avez-vous pensé plus tôt, vous qui, de tout temps, avez entretenu des rapports privilégiés avec les régimes totalitaires d'Athènes, de Lisbonne ou de Madrid !

Ceux qui, de bonne foi, reprennent cet argument devraient s'interroger sur le fait qu'en France, comme à l'étranger, ceux qui haïssent les libertés et réduisent la démocratie chantent le même refrain qu'eux.

Et à qui fera-t-on croire que la démocratie sera consolidée en Espagne ou ailleurs en intégrant ces pays dans une Europe dominée par le grand capital, une Europe dirigée par ceux qui sont au service de ce dernier ?

Dans le domaine de la solidarité, nous n'avons pas de leçon à recevoir, nous qui, de tout temps, avons été au premier rang — et le plus souvent seuls — de la solidarité avec les peuples de ces pays dans leur lutte contre l'arbitraire, l'autoritarisme et le fascisme.

Nous n'en sommes que plus à l'aise aujourd'hui pour dénoncer votre projet d'élargissement qui porterait atteinte, et sur tous les plans, à l'intérêt français, autrement dit, à l'intérêt de notre peuple comme à celui des autres peuples.

De plus, il ouvrirait inmanquablement la porte à l'adoption de procédures supranationales au sein du Marché commun.

N'est-ce pas M. Genscher, président en exercice du conseil des ministres des Neuf, qui déclarait en juillet devant le Parlement européen : « Pourquoi ne ferions-nous pas usage de la possibilité prévue par le traité de prendre des décisions à la majorité, de manière à affirmer et à reconnaître la capacité de décision du conseil ? »

Qu'en dites-vous, monsieur le ministre ?

Quant aux conséquences économiques et sociales, elles seraient, au dire même des experts de la Communauté, dramatiques pour notre pays.

L'Europe à douze — les chiffres officiels le montrent — ce serait l'Europe non plus de six millions, mais de neuf millions de chômeurs !

L'Europe à douze, ce serait la possibilité laissée aux firmes multinationales d'harmoniser par le bas le niveau de vie des travailleurs, en jouant comme bon leur semble des inégalités inégalités qui prévalent aujourd'hui.

L'Europe à douze, ce serait la casse accélérée de secteurs industriels à forte main-d'œuvre, mais aussi d'autres branches d'activité tels la sidérurgie et les chantiers navals.

L'Europe à douze, ce serait la faillite de productions agricoles entières, la mise à mort de vastes régions, la fin du « vivre et travailler au pays ».

Non, décidément non, nous ne saurions accepter un tel plan. En tous points nocif pour notre peuple et — nous en sommes convaincus — pour les peuples espagnol, grec et portugais.

Aucun préalable, aucune garantie ne sauraient suffire. Nous refusons catégoriquement ce projet.

Au contraire, nous entendons opposer à l'Europe des multinationales et de l'atlantisme une Europe démocratique, indépendante et pacifique, une Europe des travailleurs.

Pour cela, il faut mettre notre pays à l'abri des orientations les plus néfastes de la politique communautaire et s'orienter vers une nouvelle politique européenne ; rééquilibrer nos

échanges extérieurs et diversifier notre coopération, sans discrimination et au-delà des neuf ; promouvoir la réalisation en commun de grands projets industriels et scientifiques ; en un mot, œuvrer pour un nouvel ordre international.

Voilà un objectif novateur pour une Europe des travailleurs.

Mais, dans bien d'autres domaines, nous pourrions être à l'origine d'échanges culturels, sportifs et humains, de la promotion des droits de la femme comme de ceux des jeunes.

Pour cela, nous entendons faire respecter la souveraineté française, combattre toute forme de supranationalité, en veillant à la stricte application de la loi française, qui rappelle les compétences limitées de l'Assemblée européenne, et au maintien en vigueur de la règle de l'unanimité qui garantit la liberté de décision de tout Etat.

L'épanouissement des libertés, c'est d'abord une démocratisation profonde des institutions européennes et, plus généralement, l'extension de toutes les libertés individuelles et collectives. C'est l'application par tous les Etats de la Charte des droits de l'homme.

Enfin indépendante à l'égard de tout bloc, l'Europe devrait œuvrer pour mettre un terme à la course aux armements et établir des rapports confiants à l'échelle du continent, en appliquant l'acte final de la conférence d'Helsinki.

Au contraire, votre politique d'alignement, dictée par d'étroits intérêts de classe, contribue au déclin organisé de la France.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que vous ne cessez de répéter : la France est une « petite nation » dont la seule ambition désormais serait d'être le second de la République fédérale d'Allemagne, ce modèle tant prisé dans les milieux les plus divers ?

Et, dans le même temps où vous nous pliez aux intérêts des plus puissants, vous prétendez soumettre les pays et les peuples avec lesquels la France entretient de longue date des rapports privilégiés et vous vous comportez à leur égard en gendarmes de l'impérialisme, comme le montre votre attitude agressive envers les peuples d'Afrique. A chaque occasion, vous témoignez de la morgue qui vous caractérise à l'égard des pays du tiers monde en général.

Que signifie, en effet, à vos yeux, l'intérêt national, dès lors qu'est en jeu la sécurité des investissements privés ?

Plus généralement, vos initiatives internationales s'inscrivent soigneusement dans l'optique du bloc atlantique.

Au Proche-Orient, la situation reste préoccupante ; les derniers événements du Liban le confirment.

Je veux tout d'abord rappeler, au nom du groupe communiste, notre inquiétude face à la situation des populations musulmane et chrétienne ; nous n'avons jamais confondu la masse des chrétiens du Liban avec les milices de droite ou fascisantes de Chamayel et de Gemayel, armées et financées par Israël et dont l'objectif est la partition du Liban.

Nous ne pouvons que nous féliciter des propos de M. de Guiringaud — quels que soient les motifs qui les ont inspirés — concernant le rôle provocateur de ces milices, et ce d'autant plus que notre attitude à l'égard du respect de la liberté et des droits de l'homme n'a jamais souffert d'une application sélective.

Nous avons été les seuls à nous élever et à lutter contre les forfaits et les crimes commis contre les Libanais ou contre les Palestiniens qui séjournent au Liban. Que ceux-ci soient le fait des forces réactionnaires et fascistes ou de l'intervention de forces extérieures, oui, tout doit être fait pour ramener la paix au Liban.

Mais la politique de votre gouvernement ne va pas tout à fait dans ce sens. Elle est caractérisée — il convient de le rappeler — par un appui à la stratégie de l'impérialisme américain.

Du soutien que vous avez apporté à la diplomatie américaine lors de la guerre civile de 1975-1976 à la proposition faite par le Président de la République en mai 1976 aux Etats-Unis d'envoyer un corps expéditionnaire pour rétablir l'équilibre au profit des forces de droite, de l'aval donné à l'intervention militaire syrienne le mois suivant au rôle joué par le contingent français de l'ONU, tout confirme qu'il en est bien ainsi. Ce ne sont pas les dernières propositions visant à placer l'armée libanaise — dominée par la droite — entre les milices et l'armée syrienne ou l'appui de la proposition de conférence internationale avancée par M. Carter qui nous démentiront.

Là encore, loin d'assurer l'audience et l'image de la France, vous dilapidez le capital de confiance et de sympathie que notre pays s'était acquis auprès de ces peuples.

Nous considérons que la France doit s'orienter vers une autre politique. Dans la dernière période, le parti communiste, assumant ses responsabilités de grande force nationale, a rendu

publiques, tant dans le domaine de la politique européenne que dans ceux du désarmement ou du nouvel ordre international, une série de propositions qui, si elles étaient prises en compte, seraient hautement bénéfiques pour le renom et la grandeur de la France, pour le bien-être de son peuple.

Mais pour mener une telle politique en faveur de la plus large coopération européenne, d'un nouvel ordre international, du désarmement, une condition s'impose : notre pays doit refuser tout alignement sur quelque bloc que ce soit, rester libre de sa politique et faire entendre sa voix dans le concert international.

Ce dont notre peuple a besoin, comme les autres peuples concernés, c'est une Europe unissant des nations placées sur un pied d'égalité et souveraines, respectant — c'est capital à nos yeux — les choix politiques de chacune.

Au-delà de l'Europe, notre pays se doit de répondre à l'exigence de relations économiques et politiques plus justes et plus stables, c'est-à-dire d'un nouvel ordre économique international.

Par ses initiatives dans sa contribution aux grandes négociations en cours, par le développement de ses rapports de coopération avec tous les Etats, la France peut et doit jouer un rôle important dans la réorganisation de rapports économiques et politiques internationaux sur la base de la non-ingérence, du respect de la souveraineté et de l'intérêt réciproque.

Notre pays doit tenir pour une réalité positive de notre époque la volonté de souveraineté des nations et leur exigence d'indépendance économique. Il faut reconnaître, dans les faits, à chaque nation le droit de déterminer librement ses orientations sociales et politiques et admettre pour légitime le droit de chaque Etat de disposer souverainement de l'ensemble de ses richesses nationales, ainsi que d'organiser comme il l'entend ses relations économiques et commerciales.

Il est essentiel que, sur ces questions capitales du développement et de la coopération, notre pays mette en avant ses propres propositions et ne se laisse dicter sa politique par aucun bloc. Il doit participer aux discussions tant sur les questions des matières premières, de la coopération industrielle, de l'accès au progrès scientifique et technique, de la coopération financière que sur les questions agricoles. Il doit le faire avec la volonté d'aboutir à des solutions répondant à l'intérêt mutuel.

Naturellement, cette action pour un nouvel ordre international ne peut être dissociée d'indispensables initiatives pour régler les conflits existants, faire progresser la détente et la paix, freiner la course aux armements et aller vers leur réduction.

Nous sommes favorables à une contribution de la France au rétablissement de la paix au Liban. Les liens d'amitié qui unissent notre peuple aux peuples de cette région et l'intérêt national bien compris dictent un tel rôle.

Pour cela, il faut s'opposer à toute velléité de partition du Liban, respecter sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, soutenir toutes initiatives permettant que le peuple libanais décide librement de son avenir.

Cela suppose aussi et surtout une contribution de la France à la solution des problèmes du Proche-Orient.

Comment ne pas constater que les accords de Camp-David et les négociations de Washington ne répondent pas au désir profond des peuples de la région et des peuples du monde d'une paix juste et durable ?

Bien au contraire, les tractations actuelles créent des difficultés dans la recherche d'une solution et sont portées de nouveaux risques d'affrontement armé ; la situation au Liban en témoigne.

Comment concevoir, en effet, une paix sans le peuple palestinien, sans son représentant légitime, l'OLP, sans la reconnaissance de son droit à constituer un Etat national indépendant ?

Comment concevoir une paix sans le retrait d'Israël des territoires occupés depuis la guerre de juin 1967 ?

C'est à ce prix que seront assurées la souveraineté et la sécurité de tous les Etats, y compris l'Etat d'Israël et le futur Etat palestinien.

Concernant le conflit du Sahara occidental, nous sommes convaincus que seule une solution politique peut ramener la paix et la sécurité dans le nord-ouest de l'Afrique.

Au moment où des possibilités nouvelles apparaissent, il serait de l'intérêt de la France d'encourager ce processus en incluant fin à son engagement militaire pour jouer, au contraire, un rôle positif.

Dans le domaine du désarmement enfin, seuls, en tant que parti, nous avons élaboré un mémorandum sur cette question, qui a été remis au printemps dernier au Président de la Répu-

blique. Les propositions qui y sont formulées, si elles étaient prises en compte, devraient permettre à notre pays de se mettre à jour dans le domaine de la ratification des traités et de la participation aux conférences internationales existantes, de prendre des initiatives originales et de soumettre aux autres Etats des suggestions hardies et réalistes.

Nous partons, en effet, de l'idée que, pour la première fois dans l'histoire, des possibilités existent aujourd'hui de freiner puis d'arrêter la course aux armements, mieux, de réduire de manière progressive et équilibrée les armements.

Si limités et partiels qu'ils soient, des premiers pas ont été faits dans ce sens.

Une politique française de désarmement, active et réaliste, garantissant la sécurité de la France, rencontrerait un large écho à travers le monde.

Déjà, la session de l'ONU du printemps dernier a montré combien est vive l'aspiration des peuples à en finir avec le gaspillage insensé que représente l'escalade des productions d'armements.

Le Gouvernement a dû en partie en tenir compte puisqu'il vient enfin de se décider à associer la France à la conférence de Genève.

Toutefois, la superbe ignorance avec laquelle il a traité la proposition de l'ONU de placer la dernière semaine d'octobre sous le signe de la popularisation des objectifs du désarmement témoigne à la fois de son mépris des engagements pris et de son hostilité à toute avancée concrète et efficace vers le désarmement général et contrôlé.

Cela, en vérité, ne nous étonne guère, convaincus que nous sommes qu'il existe aujourd'hui un divorce flagrant entre l'intérêt national et les actuels dirigeants de notre pays.

Le sens du renom et de la dignité de la France vous est de plus en plus étranger.

Nous alertons solennellement notre peuple : il est urgent de modifier une telle politique car, si l'on vous laissait faire, c'est bel et bien la réalité de la nation française elle-même qui se verrait remise en cause. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Feït.

M. René Feït. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, depuis l'année 1973, de nouvelles orientations budgétaires ont permis de mettre un terme au processus de lente dégradation qui menaçait d'obérer à courte échéance les moyens de l'administration des affaires étrangères.

Si, monsieur le ministre, la répartition des crédits affectés à votre département ministériel témoigne, cette année, de certaines modifications, le taux de progression de votre budget est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des dépenses de l'Etat, traduisant ainsi, et nous nous en réjouissons, la volonté du Gouvernement de se doter des moyens nécessaires à sa politique dans un domaine essentiel qui vise à assurer l'indépendance de la France et à maintenir son rôle et son rang dans le monde.

Je tenais à vous dire, au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, que nous avons pris acte de cette volonté avec satisfaction, de même que nous avons été sensibles à la façon dont, en juin dernier, le Gouvernement a répondu aux vœux de certains parlementaires qui ont ressenti la nécessité, à la lumière de l'évolution des faits, de débattre de la politique extérieure de la France.

Depuis cette date, de nouvelles évolutions sont apparues, certains faits dramatiques ont suscité l'émotion que vous savez. Des échéances importantes marqueront l'activité internationale dans les prochains mois. C'est pourquoi je crois utile d'aborder avec vous ces différents points dans l'attente et dans l'espoir que vous voudrez bien nous éclairer sur certaines difficultés et dissiper, s'il y a lieu, les malentendus.

Les principes qui président à notre politique extérieure méritent cette confrontation permanente avec les faits. C'est de cette confrontation que se dégage leur pertinence et c'est elle aussi qui permet une meilleure compréhension des faits eux-mêmes.

Les grandes options de notre politique — indépendance, paix et liberté, respect de nos alliances — nous font l'obligation de déployer de nouveaux efforts en faveur de la détente. Pour ce faire, il convient de rappeler les conceptions qui nous sont propres en ce domaine et que nous avons largement contribué à promouvoir.

La détente ne saurait être réduite à un aménagement des relations entre les deux blocs. En ce sens, la réunion de Belgrade, qui aurait dû permettre d'envisager un certain nombre de

mesures concrètes autorisant une progression en ce domaine, se révèle — il faut bien le reconnaître — décevante. Il y a lieu de souhaiter une approche plus exigeante des problèmes à la réunion de Madrid qui aura lieu en 1980.

Cependant, malgré certaines insuffisances concernant l'application des dispositions de l'acte final d'Helsinki, la conférence de Belgrade a permis de réaffirmer l'intérêt de ces accords.

Dans une perspective plus large, nous avons été très préoccupés par les nombreuses difficultés apparues au cours des mois qui viennent de s'écouler.

La France n'a jamais cessé de réaffirmer le caractère global de la détente, ce qui nous conduit à respecter un certain nombre d'exigences, spécialement en ce qui concerne les libertés et les droits de l'homme. Nous devons aussi refuser de fermer les yeux sur les tentatives de destabilisation qui ont lieu hors d'Europe, en particulier en Afrique.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec intérêt un certain nombre de vos initiatives, notamment lorsque vous avez fait état de votre préoccupation au sujet de certains procès scandaleux qui ont eu lieu en URSS. Mais cela ne doit pas pour autant nuire à la poursuite de nos relations avec les pays de l'Europe de l'Est, car nous savons combien il est souhaitable que soit maintenu avec l'ensemble de ces pays un haut niveau d'échanges et de coopération.

En ce qui concerne le désarmement, il convient d'observer que, malgré les réserves et les prévisions pessimistes qui avaient été émises, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué un succès incontestable, illustré par des aspects positifs. J'ai observé, d'une part, qu'un document final avait été adopté par consensus et, d'autre part, et cela est plus important encore, qu'une réforme des mécanismes de négociation avait été adoptée, réforme à laquelle la France a participé d'une façon active et déterminante sous l'autorité du Président de la République.

Le succès de cette initiative est dû, pour une large part, au sérieux des propositions françaises. Les instances compétentes des Nations Unies auront ainsi à examiner les propositions de création d'une agence internationale des satellites de contrôle, d'un fonds de désarmement pour le développement et d'un institut de recherche pour le désarmement.

Enfin, il y a lieu de se féliciter de la proposition française sur le désarmement conventionnel en Europe, proposition qui a donné lieu à des consultations bilatérales en vue d'une réunion préparatoire à cette conférence.

Tous ces éléments sont satisfaisants, mais ils ne doivent pas pour autant masquer les difficultés qui subsistent : le retard des négociations Salt II et surtout l'échec enregistré à la conférence de Vienne, malgré les propositions récentes avancées de part et d'autre.

La situation actuelle témoigne des difficultés du contexte international que nous continuerons certainement à connaître durant les prochaines années.

Difficultés, incertitudes, crises, le continent africain a malheureusement été l'illustration de bien des éléments de cette situation : accroissement dangereux des tensions, développement préoccupant de certaines situations conflictuelles dans plusieurs régions.

La France a su, durant cette période, témoigner aux Africains de la solidité de ses principes et de ses engagements. Au-delà des faits, que nous avons largement commentés en juin dernier, il convient d'avoir présent à l'esprit qu'une solution politique durable au Zaïre passe par le renforcement des structures de ce pays et la restauration de son économie.

Nous savons, monsieur le ministre, que la France a participé à plusieurs réunions dans lesquelles certains pays liés au Zaïre ont essayé de dégager des solutions en ce sens. Des éclaircissements concernant la position et l'attitude de la France sur ce point seraient, de votre part, les bienvenus.

S'agissant toujours de l'Afrique, il y a lieu de noter l'effort déployé par la diplomatie française pour approfondir ses relations avec les pays anglophones du continent.

Le renforcement de nos relations culturelles avec certains pays, votre voyage à Lagos, témoignent d'un rapprochement rendu d'autant plus nécessaire que l'on sait, par exemple, la place qu'occupe le Nigeria en Afrique et l'importance de ses ressources.

Nous avons également noté avec intérêt et satisfaction les efforts de la France en faveur de solutions pacifiques aux problèmes qui se posent dans certaines régions telles que l'Afrique australe, la Rhodésie, et notamment la Namibie, pour

laquelle, grâce à l'action des pays membres du conseil de sécurité des Nations Unies, dont la France, on a abouti à l'établissement d'un plan de règlement satisfaisant qui a reçu l'aval du conseil.

Si, à l'issue des élections libres qui doivent avoir lieu, le processus conduisant à l'indépendance de la Namibie devait être engagé, alors serait réglée dans des termes satisfaisants une question vieille de trente ans aux Nations Unies.

Nous aimerions, monsieur le ministre, pouvoir en dire autant de la situation au Proche-Orient ! Tout le monde le sait, depuis le mois de mars dernier, la situation ne cesse de se dégrader, et si la décision du Conseil de sécurité concernant la résolution 425 à laquelle la France s'est jointe a permis d'atteindre des objectifs partiels, il reste que le Gouvernement libanais n'a pas encore été en mesure de restaurer de façon effective son autorité sur la région Sud du Liban.

Depuis les affrontements qui ont éclaté au mois de juillet, des hommes continuent à mourir dans une guerre atroce et absurde qui a touché, par des massacres hideux, les populations civiles.

Puisse le voyage du président Sarkis en France être marqué par une espérance pour un pays qui nous est cher à maints égards et que la France ne peut abandonner.

S'agissant du conflit du Proche-Orient, nous nous félicitons que la Communauté européenne ait exprimé unanimement l'espoir de voir le dialogue qui s'est engagé à l'initiative du président Sadate déboucher sur une négociation globale qui conduise à une paix durable tenant compte des droits et des préoccupations de l'ensemble des parties intéressées, et notamment du droit de tous les Etats à vivre dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

S'agissant de l'Europe, je commencerai par une remarque préliminaire liée à mes propos précédents. Les Etats de la Communauté ont su exprimer, au cours des derniers mois, une position commune sur l'évolution de la situation au Proche-Orient, en Afrique australe et sur l'ensemble des grandes questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies. Nous y voyons le témoignage d'une volonté qui tend à affirmer la solidarité politique des Etats de la Communauté, solidarité qui ne pourra que contribuer au renforcement des institutions.

Je voudrais, sur ce point, faire trois observations relatives aux domaines politique, économique et monétaire.

Face à la crise mondiale que notre pays traverse depuis quatre ans et sans qu'une solution claire ne se dessine — il faut avoir le courage de le dire — nous avons assisté à une transformation profonde des réalités économiques qui a bouleversé et rendu caducs bien des acquis, heurté bien des convictions.

L'Europe communautaire, après de nombreux succès qui ont transformé radicalement notre pays, se trouve devant une double tentation : celle du repli sur elle-même qui conduit à remettre en cause son unité ; celle qui, à l'inverse, la pousse à s'agrandir et à renforcer sa cohésion et ses structures.

Je le dis clairement à cette tribune, monsieur le ministre, nous préférons la seconde inclination à la première : l'édification d'une Europe fédérale forte et solide constitue la seule réponse cohérente à nos problèmes économiques. Poursuivre la construction d'une Europe unie et forte, c'est assurer pour l'avenir l'indépendance de la France.

Certes, l'élargissement de la Communauté suscite des craintes légitimes, mais ces craintes nous sont bien connues. Ne sont-elles pas les mêmes que celles qui se faisaient jour il y a vingt ans lorsque certains affirmaient que l'industrie française, désuète et fragile, serait balayée par de trop puissants concurrents ?

Nous pensons, au contraire, qu'une concurrence loyale et progressive, assortie de toutes les précautions nécessaires, constituera pour nos agriculteurs une occasion à saisir pour conférer à la France la place qui lui revient en matière agro-alimentaire. Cette ouverture sera comprise par nos agriculteurs si, pour eux, l'enjeu est suffisamment clair, et il appartient au Gouvernement de mieux expliquer et de mieux faire connaître sa politique. Le Premier ministre vient de souligner avec raison que l'Europe, il y a vingt ans, constituait pour nous un défi, alors qu'elle est aujourd'hui une assurance.

L'élection au suffrage universel de l'Assemblée de Strasbourg, dont vous avez confirmé la date, sera l'occasion qui doit permettre de sensibiliser nos compatriotes à l'importance décisive de ces questions. L'élargissement de la Communauté et l'élection de l'Assemblée doivent se dérouler selon des modalités précises et bien définies ; elles doivent selon nous, élus UDF,

s'accompagner d'une amélioration sensible des mécanismes communautaires. C'est pourquoi nous avons accueilli avec satisfaction l'initiative du Président de la République proposant d'engager une réflexion sur ce problème.

Enfin, je veux souligner combien nous paraît importante l'affirmation de la solidarité économique et monétaire de l'Europe au regard de sa cohésion politique.

La décision du conseil européen, à Brême, en juillet dernier, faisant suite à une initiative de la France et de l'Allemagne, a suscité des espérances d'autant plus vives que les Etats-Unis, avec l'incapacité, sans doute réelle, de leur exécutif et malgré leurs difficultés apparentes, ne songent nullement à modifier sérieusement une situation de laquelle ils tirent un privilège de fait considérable et qui, à terme, se révélera ruineux pour nous.

Vous concevrez qu'un vieil Européen retrace en peu de mots ce qu'il faut bien appeler un échec. La première décision d'union monétaire remonte à décembre 1969 ; les chefs d'Etat et les gouvernements des pays membres adoptaient alors un plan d'unification monétaire qui devait s'échelonner jusqu'en 1980 ; par étapes devaient être établies des parités fixes ou bien être créée une monnaie commune. Ce plan s'est traduit en 1972 par la création d'une zone de flottement concerté et en 1973 par la création d'un fonds de coopération monétaire chargé d'intervenir sur les marchés des changes et d'accorder un soutien financier aux pays membres.

On sait ce qu'il est advenu de l'ensemble de ces projets ! l'échec devenu patent, de nouvelles propositions virent le jour en 1976. Le projet en cours d'élaboration est ambitieux puisqu'il constitue l'ébauche d'un système monétaire à l'instar des accords de Bretton Woods.

Est prévue, notamment, la création d'une unité de compte européenne définie comme un panier de monnaies et calculée de la même manière que les droits de tirage spéciaux. Cette unité aurait une vocation monétaire, puisqu'il doit y avoir des règlements entre les autorités monétaires des pays participants.

La fixité des taux de change évoluerait en fonction de groupes de monnaies distinctes, mais les fluctuations tolérées seraient évaluées par rapport à un taux de change central défini en ECU. Et à cela s'ajouterait la création d'un fonds européen de réserve, disposant de moyens plus importants que le FECOM ; il conserverait la double vocation de celui-ci : intervention et émission de crédits.

La réflexion sur les modalités de réalisation concrète de ce projet s'est sensiblement approfondie lors du conseil des communautés du 18 octobre, et il y a lieu de penser que le prochain conseil européen — vous l'avez d'ailleurs indiqué, monsieur le ministre — pourra prendre une décision de mise en œuvre du système. Il convient cependant, étant donné l'importance et la difficulté de la matière, de garder présent à l'esprit le fait que l'instabilité des monnaies européennes trouve sa source, pour une large part, dans le manque d'harmonie des politiques économiques, qui se traduit par des taux d'inflation sensiblement différents.

Il va de soi que des mesures aussi ambitieuses, face à certaines réticences constatées chez nos partenaires, n'auront d'efficacité que si chaque Etat participant s'engage à agir effectivement en ce sens.

Telles sont les observations que je voulais formuler dans ce débat au nom de l'union ; sur la démocratie française.

Dans le temps qui m'a été imparti, il ne m'a pas été possible d'aborder l'ensemble des problèmes que la France doit prendre en considération sur le plan international. D'autres orateurs le feront, monsieur le ministre, mais peut-être pourrez-vous évoquer, dans vos réponses, la situation en Asie du sud-est, en particulier au Cambodge et au Laos, ou l'intérêt que représente un élargissement de nos relations économiques et culturelles avec l'Amérique latine.

Toutefois, je ne saurais terminer mon intervention sans vous engager vivement, au nom de l'union pour la démocratie française, à continuer l'effort entrepris depuis 1978 dans le cadre du plan de cinq ans visant au redressement des moyens budgétaires du ministère des affaires étrangères. En cela, nous vous faisons confiance, et nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, je commencerai mon bref propos par des remerciements, des regrets et des compliments.

Mes remerciements s'adressent à notre collègue Jean-Pierre Cot qui, sachant que je dois quitter le territoire métropolitain pour l'île de la Réunion, a accepté de me laisser sa place dans l'ordre et la hiérarchie des discours.

Mes regrets vous concernent, monsieur le ministre. En effet, contrairement à une habitude à laquelle je crois n'avoir jamais manqué, je ne pourrai être présent lorsque vous me répondrez, et je le regrette.

Après ces remerciements et ces regrets, j'adresserai au président de la commission des affaires étrangères, s'il me le permet, des compliments : l'exposé qu'il a fait de nos préoccupations et de nos espoirs ne peut que grandement faciliter la tâche des orateurs qui lui succèdent. Et si je me suis inscrit après lui dans la discussion, c'est pour parler plus en détail d'une grande affaire qui provoque en moi une forte lassitude et qu'il n'a évoquée qu'en quelques mots.

J'éprouve une grande lassitude devant l'indifférence que témoigne le Gouvernement au sujet de la manière dont nous sommes traités par des organisations et des autorités qui se disent « supranationales ».

Premier point : de l'argent a été soustrait, monsieur le ministre, aux fonds qui ont été votés pour financer des actions économiques. Et il a été soustrait à des fins de propagande électorale et de répartition entre des partis politiques. Douze milliards de centimes, dont deux milliards pour la propagande en France et pour les partis politiques français !

Pourquoi avoir accepté un tel détournement qui est contraire aux traités ?

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Debré. Deuxième point : pourquoi nous faire, à notre tour, complices de l'accord douteux qui s'est établi entre la Commission et l'assemblée des Communautés ? La moitié de la somme en cause, étant inscrite au budget de cette dernière, échappera au contrôle gouvernemental. Il y a là une procédure que je qualifierai d'indigne et dont je m'étonne que notre gouvernement l'ait acceptée.

Troisième point : il y aura deux poids et deux mesures. En effet, parce que la Commission et l'assemblée parlementaire ont mis des milliards de côté, une propagande pourra être menée à la télévision, à la radio et dans la presse alors que des organismes indépendants, tel celui que je préside, le Comité pour l'unité et l'indépendance de la France, parce qu'ils n'ont pas d'argent, ne peuvent être acceptés ni à la télévision ni à la radio.

N'éprouvez-vous pas, à cet égard, un sentiment de révolte ? En tout cas, pour moi, tout est clair : grâce à de l'argent, provenant des contribuables, une information sera donnée vantant les qualités exceptionnelles de la future assemblée, tandis que les réserves susceptibles d'être omises par des organismes nationaux ne pourront être présentées aux électeurs et aux électrices de France, tout cela parce que ces organismes n'ont pas d'argent.

Voilà qui est d'autant plus curieux, monsieur le ministre des affaires étrangères — et ce sera mon quatrième point — que les thèmes retenus par l'agence qui a été acceptée par une commission composée de deux Anglais, d'un Allemand et, paraît-il, d'un conseiller technique italien, ne sont en aucune façon ceux du Gouvernement et du Parlement. Votre position, je la crois candide, mais elle est claire : vous dites qu'il s'agit d'une assemblée européenne et en aucune façon d'un parlement et que ses pouvoirs sont limités par les articles du traité de Rome.

Or il est évident — il suffit pour s'en convaincre de lire les journaux publicitaires qui ont rendu compte de l'appel d'offres à des agences privées — que la propagande ne portera nullement sur une assemblée des communautés européennes à pouvoirs limités, puisque le thème retenu est le suivant : le 10 juin marquera, comme le 14 juillet, l'apparition d'une nouvelle souveraineté.

Je me résume. Il s'agit d'une affaire qui, encore une fois, me choque profondément, et ma lassitude est grande de ne pas être écouté à cet égard : de l'argent a été soustrait ; la manœuvre entre la Commission et l'assemblée parlementaire est évidente et, à certains égards, scandaleuse ; une différence de poids est faite entre deux tendances, et cela uniquement à cause de l'argent ; enfin, les thèmes qui seront développés par l'agence publicitaire ne sont pas ceux que le Gouvernement retient et, en tout cas, avait retenus pour faire adopter la loi par le Parlement. Comprenez la lassitude et, parfois, cette sorte de dégoût que j'éprouve devant un tel mélange de l'argent et de la politique.

Mais, sur le fond, je rejoindrai, peut-être en accentuant le trait, les appréhensions de M. le président de la commission des affaires étrangères.

Nous allons, au cours des mois qui viennent, nous trouver devant une contradiction majeure.

Ainsi que M. Couve de Murville et M. Feit, vous avez, monsieur le ministre, évoqué les grandes affaires européennes : l'élargissement de la Communauté, l'accord monétaire et la politique tarifaire.

L'élargissement : sur la base d'un principe accepté, une négociation doit être menée, particulièrement sévère pour ce qui concerne la péninsule ibérique.

L'accord monétaire : si nous ne voulons pas avoir la honte d'en sortir quelques mois après l'avoir signé, il exigera une discipline des finances publiques et une politique des revenus dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas, à l'heure actuelle, pratiquée d'une manière correspondant à des exigences de stabilité.

Enfin, la politique tarifaire de la Communauté : il ne suffit pas, il ne suffira pas de discuter de ce qu'on appelle, en français, le « Tokyo Round » ; si nous voulons redresser un certain nombre d'errements de la Communauté, il faudra que le conseil des ministres soutienne la Commission et, le cas échéant, la censure. Ne pas appliquer une politique tarifaire, ce serait se vouer, dans les dix-huit mois qui viennent, au retour déplorable d'un régime de sauvegarde nationale ou de droits de douane intérieurs au Marché commun.

Elargissement, accord monétaire, politique tarifaire, ce seront les trois grandes affaires réelles de l'Europe dans les prochains dix-huit mois. Pour les mener à bien, pour obtenir les résultats que nous visons — c'est-à-dire un élargissement qui ne devienne pas un drame pour certaines de nos productions, un accord monétaire qui ne soit pas, à bref délai, une honte pour nous dans la mesure où nous ne pourrions pas répondre à ses exigences et une politique tarifaire qui évite de continuer à transformer le Marché commun en une passoire — le Gouvernement, le Parlement, c'est-à-dire l'Etat, la République auront besoin d'avoir les mains libres et la capacité d'affirmer l'intérêt national dans des conditions qui seront peut-être plus exigeantes que jamais.

N'en doutez pas — je l'ai dit bien souvent et M. Couve de Murville, me semble-t-il, l'a lui aussi indiqué — dans ces affaires et notamment pour ce qui concerne les exigences de l'élargissement et la politique tarifaire, nous serons souvent seuls. En d'autres termes, notre conception de l'intérêt national, que nous ne séparons pas d'une certaine conception de l'intérêt européen, n'est en aucune façon acceptée par des partenaires dont les uns ont des intérêts opposés aux nôtres et dont les autres suivent, le cas échéant, des directives ou des impulsions qui leur viennent d'outre-Atlantique.

Or c'est au moment où, pour les trois grandes affaires de l'Europe, l'intérêt national doit être particulièrement défendu, au moment où il nous faut rechercher le moins d'assujettissement possible que nous allons tenter l'expérience d'une assemblée européenne élue au suffrage universel dans une ambiguïté que j'ai souvent démontrée sans avoir obtenu jusqu'à présent, et pour cause, la moindre réponse.

Je vais faire trois prévisions, et je vous donne rendez-vous, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans quelques mois, dans dix-huit mois, dans trois ans.

La première est celle-ci : puisque l'on n'a pas modifié une disposition capitale du traité, c'est-à-dire la mise en cause de la responsabilité devant l'assemblée et la possibilité pour cette dernière de déposer une motion de censure, la Commission et l'assemblée ne manqueront pas, dans les dix-huit mois qui viennent, de mener une action commune contre les gouvernements et même contre les parlements. A partir du moment où vous souhaitiez, où le Gouvernement souhaitait, contrairement aux idéologies d'il y a vingt ans, que cette assemblée unisse des souverainetés, des Etats, mais ne crée pas une souveraineté nouvelle, comment a-t-on pu maintenir en vigueur une disposition qui, par sa définition même, oriente l'ensemble du mécanisme vers l'idée d'un super-Etat et d'une autorité supérieure à celle des parlements ? N'en doutez pas ! avant dix-huit mois, vous verrez quelle difficulté aura été créée cette absence de modification d'un traité, cette contradiction entre les dispositions existantes et l'interprétation que vous en faites.

Deuxième prévision : j'ai vu avec intérêt le discours que vous avez prononcé et le compte rendu des propos qu'a tenus M. Raymond Barre devant le Sénat, et j'ai noté avec satisfaction que vous-même et M. le Premier ministre mettiez l'accent sur le fait que le compromis de Luxembourg — M. Couve de Murville a de bonnes raisons de bien le connaître — était en quelque sorte la clé de notre politique européenne. Voulez-vous que je prenne le pari que, avant dix-huit mois ou deux ans, l'assemblée, qui n'est plus contrôlée et ne sera pas contrôlable, votera une motion demandant le retour à la disposition selon laquelle les décisions doivent être prises à la majorité ? A ce moment-là, le

Gouvernement déclarera qu'une telle motion est inacceptable ; mais, rapidement, à l'occasion d'une demande de clause de sauvegarde, d'une subvention, de la fixation du prix du blé ou du prix du sucre, le conseil des ministres, animé par l'assemblée, interviendra : acceptez d'abord la motion de l'assemblée, nous dira-t-il, et nous vous donnerons notre accord !

Ne pas avoir pris le soin de régler l'ordre du jour, comme on le fait en France et en Angleterre, risque de vous conduire à ce piège.

Troisième prévision : dans les trois ou quatre prochaines années, un grand conflit risque de naître. Le Conseil constitutionnel a été formel : toute division de la France en circonscriptions régionales met en cause l'indivisibilité de la République et la souveraineté nationale ; la Constitution interdit donc tout mode de scrutin qui ne soit pas national. Or qu'avons-nous signé ? Un document aux termes duquel la deuxième élection doit se dérouler selon un mode de scrutin unique. Voilà d'où provient déjà la difficulté, avant même que l'assemblée ne soit réunie.

Dès lors, monsieur le ministre des affaires étrangères, je ne peux manquer d'y voir une incohérence compte tenu de la gravité des affaires européennes à propos desquelles les points de vue des différentes formations de la majorité ne divergent pas. Sous réserve de la défense des intérêts nationaux, nous sommes prêts à soutenir un élargissement bien négocié ainsi qu'une discipline financière qui donnera toute sa valeur à l'accord monétaire. En effet, nous appelons de tous nos vœux une politique tarifaire qui ne soit pas dominée par les intérêts des économies étrangères mais qui, au contraire, tienne compte de nos propres économies.

Alors que nous nous rassemblerons pour essayer de régler ces trois grands problèmes, compte tenu de l'ambiguïté, du doute et, en réalité, de l'existence d'un contre-parlement et, le cas échéant, d'un contre-gouvernement, dans quelle mesure serez-vous libre et non pas contraint de céder à des compromis ?

N'oubliez pas qu'à bien des égards nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour régler les affaires essentielles de la France. Si, par ailleurs, nous nous engageons, nous nous condamnons à des compromis.

Quelle sera la difficulté ? Elle réside simplement dans le fait qu'une négociation trop légère a négligé de régler des problèmes qu'il était pourtant facile d'éviter en organisant la durée des sessions, les conditions d'inscription à l'ordre du jour et en revoyant les dispositions politiques incompatibles avec notre conception de l'Europe contenues dans les traités. Ces sujets auraient pu faire l'objet d'une négociation valable et sérieuse. Or, le moins qu'on puisse dire, est que l'ambiguïté qui présidera à l'élection au suffrage universel vous opposera, messieurs les membres du Gouvernement et vous-mêmes, mes chers collègues, à des difficultés inextricables.

Je relève, dans une tout autre affaire, une contradiction entre l'aide que nous apportons à certains Etats et le soutien que ces Etats accordent à des mouvements de subversion.

Je sais, monsieur le ministre des affaires étrangères, comme tous ceux qui siègent sur ces bancs, que les intrigues, les soutiens aux agitations ou les jalousies font partie de la vie internationale. Nous savons, par exemple, qu'en Polynésie comme en Nouvelle-Calédonie se profile l'ombre d'actions étrangères derrière certaines activités fractionnelles ou séparatistes. Il s'agit alors d'être clairvoyants et fermes, mais mon propos est différent.

Certains Etats, dont les chefs d'Etat ou de Gouvernement sont reçus dans nos palais officiels, émergent au budget de l'Etat et utilisent nos coopérateurs, affichent une attitude tout à fait opposée hors de Paris, prononcent des paroles qui encouragent la subversion et ne cachent pas qu'ils peuvent, le cas échéant, accueillir des personnages douteux pour les transformer en agents de subversion, voire en terroristes.

Cela est inadmissible. Demain, à l'occasion de l'examen du budget de la coopération, mon collègue M. Jean Fontaine parlera au nom de tous les parlementaires de l'île de la Réunion. Je saurai gré au ministre des affaires étrangères que vous êtes de considérer que les propos qu'il adressera au ministre de la coopération concerneront l'ensemble du Gouvernement.

Il est impossible et même indigne de considérer que l'on peut à la fois coopérer avec un Etat et accepter que les représentants de cet Etat tiennent des propos, émettent des votes ou entretiennent des agitations au vu et au su de tout le monde, sans encourir les réactions que devrait susciter une telle action !

Vous avez prononcé en conclusion, monsieur le ministre, une phrase qui ne peut qu'être acceptée par tous ceux qui siègent sur les bancs de la majorité et de l'opposition. En effet, la France doit continuer à être respectée. Mais au-delà, je souhaite qu'elle ait de l'influence.

Dans la mesure où nous considérons notre pays comme un agent actif de la coopération en faveur de la liberté et de la paix, celui-ci doit non seulement être respecté, il doit aussi exercer une influence, tant en Europe qu'à l'extérieur.

Devant les contradictions et les ambiguïtés de notre attitude vis-à-vis de l'Europe et l'indulgence que nous manifestons à l'égard de menées directement dirigées contre nous, je me sens souvent le cœur lourd. Je ne vois pas là de marque appelant le respect, je ne vois pas là d'influence !

En conclusion, face à l'évolution de ces dernières années, je formule le vœu de vivre assez longtemps pour assister une nouvelle fois au redressement de notre pays ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République !)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Mes chers collègues, l'examen annuel du projet de budget du ministère des affaires étrangères est habituellement l'occasion d'analyser le fascicule budgétaire — ce rôle reviendra à mon ami M. Julien — de faire un tour d'horizon de la politique étrangère et, semble-t-il, cette année, de régler quelques comptes.

Ce dernier point n'appelle aucun commentaire de la part du groupe socialiste.

En revanche, je limiterai mon tour d'horizon à l'examen des problèmes généraux de l'équilibre mondial et des questions européennes, laissant à mon collègue M. Lemoine le soin de traiter les affaires africaines.

La place de la France dans le monde est le dessein giscardien en matière de politique étrangère.

Ce dessein bien flou, monsieur le ministre, commence à se préciser, éclairé par vos actes, par vos déclarations mais aussi par la lumière du troisième millénaire.

Certes, une politique étrangère doit tenir compte de la situation de la France dans le monde. Or les bouleversements actuels — le mot n'est pas trop fort — appellent la réflexion.

Depuis notre dernier débat de politique étrangère, nous avons assisté à la dégringolade du dollar. Nous avons vu la puissante Amérique solliciter le fonds monétaire international. Nous avons appris la signature du traité sino-japonais, qui est un événement de première importance que vous avez omis de commenter, si je ne me trompe, et sur lequel il serait intéressant de connaître votre analyse. Enfin, ces jours derniers, nous avons suivi les troubles en Iran, la révolte d'un peuple contre un régime qui l'opprime mais aussi ses difficultés dans un pays qui contrôle l'entrée et la sortie du golfe Persique. La tête de file de l'opposition iranienne, l'ayatollah Khomeiny, actuellement à Paris ou dans la proche banlieue, multiplie les déclarations. Là aussi, il serait intéressant de connaître la position du Gouvernement français.

Ces trois exemples montrent que la situation se transforme profondément. Quelle est l'attitude du Gouvernement face à ce changement important ? Je la résumerai par une obsession et une ambition.

L'obsession ? Celle du 1 p. 100, si j'ose ainsi m'exprimer. Nous avons entendu le Président de la République, lors d'une intervention à la télévision, répéter que la France, à la fin du siècle, ne compterait que 1 p. 100 à peine de la population mondiale.

L'ambition ? Celle d'Harpagon que nous avons vu hier soir sur le petit écran courir après Helmut Schmidt en criant : « Ma cassette ! Ma cassette ! » Il s'agit de rattraper le peloton de tête, le Japon et l'Allemagne — sans songer, bien sûr, aux deux grandes puissances — et faire en sorte de ne pas être lâché.

Certes, nous vivons dans un monde où la concurrence est âpre. Mais la volonté de courir après les Allemands doit-elle tenir lieu de politique étrangère ? Je conviens volontiers qu'à l'aune de la puissance, la France sera toujours battue. Mais n'est-ce pas une raison pour proposer au pays autre chose que de se lancer purement et simplement dans la compétition économique et commerciale, dans la course aux indices ?

Simplifier ainsi votre politique, monsieur le ministre, ce n'est pas vous rendre justice. En effet, sur certains points, elle offre d'autres perspectives, par exemple la politique africaine, sans pour autant que nous soyons d'accord avec celle-ci. En définitive, votre politique abrite un mercantilisme robuste derrière de beaux discours.

Par exemple, au sujet du désarmement, qui a été l'un des thèmes du débat organisé au mois de juin dernier, j'ai l'impression que nous avons substitué la politique du discours vide à

celle de la chaise vide. En éliminant de la négociation les deux points sur lesquels nous avions quelque chose à dire, c'est-à-dire l'armement nucléaire et l'armement conventionnel, notre politique se vidait de sa substance.

Vous avez indiqué tout à l'heure que nous avons fait forte impression à la conférence de New York. Vos propos, monsieur le ministre, sont en contradiction avec ceux de notre ambassadeur permanent M. Jacques Leprette, qui se désolait, à la fin de cette conférence, du peu d'écho des propositions françaises. Il ne suffit pas de ranger sur le rayon nos satellites, notre institut, notre fonds en matière de développement pour croire que ces propositions ressusciteront de sitôt.

Qu'en est-il de la conférence européenne sur l'armement conventionnel au sujet de laquelle vous indiquiez que les premiers contacts étaient pris ? Vous devez avoir connaissance de certaines réactions à cet égard. Et comment expliquez-vous que ce type de forum soit acceptable par l'Union soviétique alors que le délicat équilibre européen est en quelque sorte basé sur l'armement conventionnel d'une part, et sur l'armement nucléaire d'autre part ? J'aimerais obtenir une réponse à cette question.

S'agissant de l'armement conventionnel, votre propos, monsieur le ministre, me paraît faible.

Que représente l'armement conventionnel ? Sept milliards de francs de transactions en 1977 selon Christian Pierrel, rapporteur spécial du budget du commerce extérieur ; quatorze milliards de francs selon Jacques Cressard et les informations parues dans *Le Monde* ; vingt-sept milliards de francs de commandes enregistrées en 1977.

Ces différences posent déjà un point d'interrogation. Elles inspirent aussi un sentiment de crainte. En effet, comparons par exemple ces chiffres aux 53 milliards de francs de la facture pétrolière ! L'hypertrophie de ce secteur et son orientation vers les marchés instables du tiers monde ne risquent-elles pas de faire dériver notre politique étrangère ?

Est-il exact que les deux avisas, initialement destinés à la République sud-africaine, sont partis le 15 octobre dernier du port de Lorient à destination de l'Argentine et qu'ils ne sont qu'une amorce du rôle de partenaire privilégié que nous entendons désormais réserver au général Videla en matière de commerce d'armes ?

N'est-il pas scandaleux que le Parlement soit tenu à l'écart de ces transactions, au point de mettre en désaccord les rapporteurs de la commission des finances parce que les chiffres avancés par les services gouvernementaux eux-mêmes sont différents ? Le moment n'est-il pas venu de se pencher enfin sur le problème de l'information du Parlement ? Il est grand temps, monsieur le ministre, que la proposition de loi que M. Charles Hernu et l'ensemble du groupe socialiste ont déposée sur ce point vienne en discussion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

J'aborderai brièvement les problèmes européens. Des initiatives se multiplieront sans doute au cours du prochain semestre, d'autant que le conseil des ministres des communautés européennes sera présidé par un représentant de la France et qu'en outre les élections au Parlement européen seront proches. N'est-ce pas une manière de jeter un rideau de fumée devant les réalités bien françaises de la crise ?

Discourir sur l'espace judiciaire européen ou proposer la création d'un comité des sages, n'est-ce pas un moyen pour éviter de parler du chômage ou du taux d'inflation que connaît notre pays ? Car, au-delà des problèmes institutionnels, qui sont réels mais non pas fondamentaux, du moins en ce qui concerne les propositions qui sortiraient des délibérations des trois sages, chaque fois que des problèmes européens touchent aux intérêts essentiels de la France, la volonté politique de les traiter au fond, au niveau européen, se dissipe et fait défaut.

Je reprendrai à mon tour quelques-uns des dossiers qui nous préoccupent, et d'abord celui de la crise.

La crise frappe dramatiquement des secteurs entiers de l'économie, c'est-à-dire des dizaines de milliers de travailleurs. Il est exact, monsieur le ministre, que nous ne trouverons pas de solution purement nationale aux difficultés de la sidérurgie, des chantiers navals ou de l'industrie textile. Mais que faites-vous pour les résoudre au niveau européen ? Les plans Davignon sont ceux de pompiers appelés au secours lorsque la maison brûle, mais ils ne brillent pas par la prévoyance. Sur ce point, il semble que la politique communautaire est défailante, comme l'est la réponse nationale.

Je sais que la tentation existe aujourd'hui de recourir au protectionnisme. Certains ont même tendance à « mettre sur le dos » du tiers monde l'ensemble des maux dont nous sommes affligés. A ce propos, je vous propose de réfléchir davantage aux

conclusions du rapport Berthelot, présenté par le commissariat du Plan, qui n'a pas eu une audience suffisante. Ce rapport indique, pour les années 1971 à 1976 — il convient donc d'en actualiser les chiffres — la part que représentent les pays en voie de développement dans le commerce extérieur de la France : nos exportations de biens d'équipement vers ces pays ont augmenté de 40 p. 100, alors que nos importations ne s'accroissaient que de 5 p. 100.

Il précise en outre que si, de 1971 à 1976, 100 000 emplois français ont été créés grâce au commerce de la France avec les pays en voie de développement, en revanche 20 000 emplois français concentrés dans une dizaine de départements, dans lesquels se posent des problèmes difficiles à résoudre, ont été affectés par des importations.

La solution à la crise réside dans une politique volontariste. C'est non par le protectionnisme que nous arriverons à la mener à bien, mais par l'adaptation nécessaire dans le cadre de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial.

S'agissant du système monétaire international, les choses ont-elles avancé, monsieur le ministre, depuis que nous en avons délibéré en commission des affaires étrangères ?

Nous reconnaissons nous, socialistes — et nous le disons depuis notre congrès de Bagnolet de 1973 — qu'il est important de mettre un terme au désordre monétaire international et aux fluctuations des cours de change en Europe ; mais pas dans n'importe quelles conditions.

Pour le moment — et le président de la commission des affaires étrangères l'a fort justement indiqué — c'est l'Allemagne qui ne peut tolérer une réévaluation permanente du mark, qui est donc demandeur ; or c'est en même temps ce pays qui prétend imposer ses conditions, si j'ai bien compris et à la lecture de la presse.

Dans cette affaire deux thèses s'affrontent, et l'opposition est non pas purement technique, mais bien fondamentalement politique, entre la thèse que j'appellerai du « panier » et celle que j'appellerai du « serpent » ou de la « grille de parité ».

Dans ce dernier cas, il s'agit de s'aligner sur la politique allemande, toute défiance par rapport au mark devant être dûment sanctionnée. Dans l'autre, il s'agit de créer une véritable solidarité monétaire et, derrière cette solidarité monétaire, une solidarité économique.

Lorsque je lis la presse française et étrangère, j'ai l'impression que l'intérêt de la France, en tout cas tel que nous le comprenons, serait mieux servi par les thèses développées par l'Angleterre que par celles de l'Allemagne. Que gagnerions-nous à être à la remorque d'une zone mark ? En revanche, nous avons tout intérêt à affirmer actuellement une solidarité européenne en face du dollar.

Aussi ajouterai-je aux deux questions fort pertinentes de M. Couve de Murville une troisième question : que ferons-nous si la Grande-Bretagne ne suit pas, si elle refuse de s'associer au système monétaire européen ? Irans-nous seuls dans la barque avec l'Allemagne ou bien demanderons-nous que l'affaire soit réétudiée jusqu'à ce qu'elle réponde à nos intérêts ?

Enfin, l'élargissement de la Communauté économique européenne est pour nous un devoir politique de principe.

J'ai mal compris la position du parti communiste lorsque M. Maxime Gremetz a déclaré : « Personne ne pourra croire que l'élargissement consolidera la démocratie en Espagne, au Portugal et en Grèce. »

Je me demande si les communistes français ont jamais eu de contacts avec les représentants des travailleurs espagnols, s'ils n'ont jamais eu de discussions approfondies avec les communistes, les socialistes, les syndicalistes d'Espagne, qui ont dû leur clamer, comme ils nous l'ont élamé, l'importance que revêt pour eux l'élargissement de la Communauté dans le processus démocratique. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. René Feit. Très bien !

M. Jean-Pierre Cot. Je comprends l'inquiétude exprimée par le parti communiste, que nous partageons, sur un certain nombre de conséquences de cet élargissement, notamment sur toutes les difficultés qu'il pourrait représenter pour des dizaines de milliers de travailleurs français. Mais je crois qu'à forcer ainsi l'argument, on oublie ce qui s'appelle la « solidarité ». (Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Fernand Marin. Sous Franco, nous avions déjà des contacts avec les travailleurs espagnols !

M. Louis Odru. Monsieur Jean-Pierre Cot, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Cot. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Odru, avec la permission de l'orateur.

M. Louis Odru. Je veux simplement dire qu'en ce qui concerne la solidarité des communistes français avec le peuple espagnol, le peuple portugais, le peuple grec et, spécialement, avec les partis communistes d'Espagne, du Portugal et de Grèce, nous n'avons de leçons à recevoir de personne ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Pierre Cot. Eh bien ! disons que Maxime Gremetz a un peu forcé sa pensée en affirmant que « personne ne peut croire » ce que, précisément, M. Carillo, lui, croit !

Un député communiste. Il a le droit de croire !

M. Jean-Pierre Cot. Mais j'en viens au fond de l'affaire.

Sur l'élargissement de la Communauté économique européenne, nous devons avoir, monsieur le ministre, un débat. Vous en avez pris l'engagement l'autre jour, et j'espère que vous le confirmez. Je serai donc bref et me limiterai à quelques questions.

Premièrement, est-il vrai que, pour le moment, aucune étude d'ensemble n'analyse les conséquences de l'élargissement sur l'économie française ? Est-il vrai que nous avons avancé si loin dans ce processus sans vérifier, en quelque sorte, nos arrières et sans savoir exactement quelles pouvaient en être les conséquences ?

Deuxièmement, est-il exact que sur la question du prix-plancher du vin — une des idées chères au parti socialiste, pour lequel ce prix-plancher doit être vérifié aux frontières et dans la monnaie nationale — les négociations ont avancé ? Au contraire, l'Italie est-elle en train de reculer ? C'est un point important.

Troisièmement, est-ce que la notion de phase transitoire à durée non déterminée — l'affaire sera longue, et on ne peut pas l'enserrer dans un carcan institutionnel déterminé à l'avance, à moins de tomber dans le vice de la négociation britannique — a des chances d'être prise en compte par nos partenaires ? Pouvons-nous la faire accepter ?

Récemment, monsieur le ministre, vous avez encore indiqué que c'était peut-être une possibilité. Je souhaiterais vous entendre clairement sur ce point.

En conclusion, cette Europe que vous êtes en train de mettre en place ressemble singulièrement à une Europe à deux vitesses : d'une part, un noyau central recevrait un puissant coup d'accélérateur, avec l'accord de Brème tel qu'il se dessine ; d'autre part, des zones éloignées, comprenant l'essentiel des trois pays candidats, mais aussi le Mezzogiorno, l'Irlande et une bonne partie de la France, seraient en état de désertification économique et sociale progressive.

C'est là une conception de l'Europe, mais il en est une autre, selon laquelle le développement d'une solidarité européenne effective doit permettre, par une politique régionale vigoureuse, avec les conséquences qui en découlent, de compenser les inégalités.

Telle est notre conception de l'Europe. Mais nous sommes encore fort éloignés sur ce point, monsieur le ministre. C'est une des raisons — d'autres seront expliquées par divers membres de mon groupe — pour lesquelles nous ne pouvons pas approuver votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous discutons aujourd'hui le budget du ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire, au travers des lignes budgétaires qui nous sont soumises, des orientations du Gouvernement en matière de politique extérieure, de sa conception des relations internationales, de son action pour la paix et le désarmement.

Après mon collègue et ami Maxime Gremetz, qui a abordé tous les aspects généraux de la politique extérieure du Gouvernement et exposé les propositions de notre groupe, je reviendrai, monsieur le ministre, sur l'action du Gouvernement en matière de désarmement. Il s'agit là en effet d'une dimension importante de la politique extérieure de tout Etat : il ne peut y avoir en effet de politique extérieure correspondant réellement aux intérêts de notre peuple, il ne peut y avoir de relations internationales et de politique de coopération basée sur le respect et le droit mutuel des uns et des autres sans action efficace et résolue pour la paix et le désarmement.

Il est pourtant dommageable qu'au-delà des déclarations d'intention, toujours généreuses, la politique du Gouvernement reste en deçà des espérances et des aspirations de notre peuple, qu'elle reste en deçà de la place que peut et doit occuper notre pays dans l'arène mondiale.

S'il est vrai que la situation internationale se caractérise aujourd'hui par un recul du danger d'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale, il n'en demeure pas moins que des conflits existent et se prolongent, menaçant le fragile équilibre de la paix. Il n'en demeure pas moins que les peuples se trouvent placés devant l'absolue nécessité de résoudre le redoutable problème de la course aux armements.

On ne peut oublier les effroyables moyens d'extermination utilisés par les nazis — que l'on tente par trop aujourd'hui de blanchir — on ne peut oublier l'immense tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki et les conséquences qu'elle a encore aujourd'hui sur des dizaines de milliers d'être humains, ni les ravages et les dévastations occasionnés par les armes biologiques et chimiques au Viêt-Nam sans être saisi d'horreur et d'effroi devant l'escalade de la course aux armements.

L'accumulation fantastique des armements et particulièrement des armes nucléaires, l'apparition d'armes de plus en plus sophistiquées et meurtrières, leur miniaturisation rendent de plus en plus problématique un contrôle efficace et multiplient les risques de dissémination. De ce point de vue, le projet de l'administration Carter de réaliser la bombe à neutrons aggraverait singulièrement ces dangers ; il est donc de la plus urgente nécessité de s'opposer à sa réalisation.

On ne peut se résigner au développement incessant des armes et des armements de destruction massive ; on ne peut accepter cette accumulation qui renforce, malgré un rapport de forces favorable à la paix, les possibilités d'une conflagration mondiale, car cela est trop périlleux pour l'avenir de l'humanité.

Mais il faut bien voir aussi et surtout que la course aux armements fait aujourd'hui plusieurs millions de victimes, victimes d'une véritable guerre figurée aux conséquences mutilantes et meurtrières incalculables. On peut imaginer ce qu'il serait possible de sauver, d'enrichir, d'embellir dans la vie des hommes, quand on sait que la course aux armements coûte 500 000 dollars, soit 22 à 23 milliards de centimes, par minute à l'humanité ! C'est d'abord vrai à l'égard des peuples qui souffrent de la faim, de la maladie, de l'ignorance, mais c'est également vrai chez nous où les dépenses militaires, si elles assurent un taux de profit énorme aux monopoles privés, aggravent les conséquences de la crise pour l'immense majorité de la population. Que de milliards perdus qui auraient pu être investis pour le logement, la santé, l'éducation, la culture, le sport ou tout simplement le droit au travail !

Cette situation désastreuse pour des millions d'êtres n'est plus tolérable car, cet état de fait n'est pas fatal. Il est possible de freiner et d'arrêter la course aux armements et d'amorcer un processus réel de désescalade. Il dépend de l'action de l'opinion internationale et de la volonté des Etats qu'on entre dans cette voie. En ce qui nous concerne, nous regrettons que la France ne s'engage pas plus dans ce processus indispensable.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Et les Russes, que font-ils ?

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Certes, le Président de la République lui-même était présent à la session spéciale de l'ONU consacrée au désarmement, et la France a adopté la résolution finale. Après une absence de seize ans, le Gouvernement participe enfin au comité du désarmement de Genève. Cela constitue un premier engagement, que nous jugeons cependant insuffisant car de nombreuses questions restent en suspens, qui demandent pourtant des réponses claires ; mais cet engagement est malheureusement contredit par les actions du Gouvernement à l'égard de certains pays.

Comment prétendre mener une réelle action contre la course aux armements alors que nous sommes un des plus gros vendeurs d'armes à l'étranger, alors que, malgré les résolutions de l'ONU, nous continuons à vendre des armes, sous des formes directes ou indirectes, aux régimes racistes de Pretoria et Salisbury, aux dictatures qui torturent et tuent en Amérique latine et en Afrique ?

Comment concilier cette politique affirmée verbalement de paix et de désarmement avec nos engagements militaires en Afrique ?

Comment admettre aussi la voienté du Gouvernement d'accélérer le processus d'intégration européenne et de supranationalité sans voir le danger réel d'aller vers la constitution d'une défense européenne intégrée à l'OTAN qui permettrait à la République fédérale d'Allemagne d'accéder à l'armement atomique ?

Comment comprendre le refus persistant du Gouvernement de participer aux grandes négociations internationales sur le désarmement ?

Autant de questions que se posent les Français et les Françaises.

Ce n'est pas un hasard si ce sont les travailleurs, victimes premières de la crise, qui sont le plus attachés à défendre et à la fois leur outil de travail, notre indépendance économique et la paix, si ce sont les femmes, durement touchées par les conditions de vie et de travail, et les jeunes, pour la plupart privés de toute perspective d'avenir, qui sont les plus concernés et sensibilisés par la grande question du désarmement.

Si le Gouvernement a pris part de façon volontairement spectaculaire à la session spéciale de l'ONU, s'il a en dernier ressort repris sa place à Genève, c'est en raison même de la pression de l'opinion publique, de l'extrême sensibilisation qui existe aujourd'hui, en particulier grâce à la lutte des communistes, devant le caractère monstrueux de l'accumulation des armements et de leur puissance de destruction.

Quant à nous, nous avons fait des propositions constructives dans ce domaine en remettant à M. le Président de la République un mémorandum que vous devez parfaitement connaître, monsieur le ministre. Réalisme, sécurité, indépendance, tels sont les points forts de ce mémorandum sur le désarmement.

Réalisme, car nous savons que le désarmement est un problème complexe qui ne sera pas résolu du jour au lendemain, qui exige la prise en compte et l'examen attentif de toute proposition permettant d'accomplir des pas, même limités, sur cette voie, de loin préférable à la résignation devant la course aux armements, si ce n'est son acceptation.

Sécurité, car le désarmement ne peut être le résultat de décisions qui portent atteinte à la sécurité d'un pays comme le nôtre ou qui ne tiennent pas compte des équilibres existant aujourd'hui dans le monde, ne respectant pas ainsi une sécurité égale pour tous.

Indépendance, enfin, indissolublement liée à la sécurité, car pour jouer un rôle efficace en faveur du désarmement notre pays doit adopter un comportement de pleine indépendance et de refus de tout alignement sur un bloc ou sur un autre.

Quelles que soient les responsabilités particulières des Etats-Unis et de l'Union soviétique, on ne peut s'en remettre aux deux superpuissances pour régler un problème qui concerne l'avenir de toutes les nations.

Concrètement, monsieur le ministre, nous proposons notamment que le gouvernement français signe les traités existants, et en particulier le traité de non-prolifération des armes nucléaires ; qu'il s'associe à la préparation d'un traité interdisant tous les essais nucléaires ; qu'il participe également aux négociations de Vienne sur la limitation et la réduction des armements nucléaires et conventionnels en Europe ; qu'il limite tout type de transfert international d'armes classiques, et notamment arrête toute fourniture d'armes aux gouvernements racistes, colonialistes et dictatoriaux.

De telles mesures grandiraient notre pays et contribueraient à son épanouissement. Elles trouveraient un écho profond au plan international.

La session spéciale de l'ONU a adopté une résolution à laquelle notre pays a souscrit. Cette résolution comprend un certain nombre de recommandations positives très importantes.

En la ratifiant, vous avez pris, monsieur le ministre, un engagement. Aussi, que va proposer le Gouvernement aux négociations de Genève ? Quelle action va-t-il entreprendre pour contribuer à l'établissement du projet de cessation totale des essais nucléaires ?

Quelles propositions va-t-il faire, quelles mesures va-t-il prendre pour signer le traité de non-prolifération des armes nucléaires, pour participer à la conférence de Vienne, pour favoriser la dénucléarisation de l'Amérique latine et du Pacifique ?

Autant de questions, monsieur le ministre, qui réclament des réponses précises et des engagements qui auront des incidences, y compris sur votre budget !

Pour terminer, rappelant la lettre que vous a adressée Robert Ballanger, président du groupe communiste, je vous demande quelles mesures le Gouvernement a prises pour participer dignement et valablement à la semaine internationale sur le désarmement qui a débuté le 24 octobre.

Si je vous interroge à ce sujet, c'est que trop peu, à notre avis, a été fait par les pouvoirs publics pour sensibiliser l'opinion sur cette question cruciale. Je déplore en particulier le mutisme des grands moyens d'information, ainsi que le manque d'intervention du ministre de l'éducation auprès de notre jeunesse pour permettre l'information et la réflexion qu'exige l'enjeu de la question, à un moment où, comme cela a été évoqué en début de séance, les colonnes de journaux, les micros ou les écrans sont complaisamment offerts à d'anciens criminels de guerre.

Décidément, non, monsieur le ministre, ce n'est pas cela que nous attendons du Gouvernement. Mais, comme nous ne nous faisons guère d'illusion sur sa réelle volonté d'agir pour le désarmement, nous en appelons aujourd'hui plus que jamais à tous ceux qui veulent s'unir pour imposer cet idéal qu'ils ont en commun : la paix, le progrès et la justice sociale, le mieux-être de tous.

C'est ainsi que nous progresserons vers une politique active du désarmement, c'est ainsi seulement que le Gouvernement prendra ses responsabilités.

Sachez que c'est aujourd'hui une urgence et une nécessité. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Mesdames, messieurs, le 8 juin dernier s'est déroulé dans cet hémicycle un débat sur la politique étrangère de la France.

Ce débat a eu lieu précisément quelques jours après un événement qui avait profondément impressionné nos concitoyens : il s'agissait de l'intervention des troupes françaises à Kolwezi.

Au-delà des aspects humanitaires de cette opération, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'une réponse à un défi lancé aux pays de la vieille Europe. La réponse, en l'occurrence, était française, mais l'approbation dont elle avait fait l'objet de la part de nos voisins européens avait bien montré que ces derniers avaient perçu le sens de l'avertissement. A cette occasion, des appels, tel celui du président Léopold Senghor, avaient été lancés pour adjoindre l'Europe d'accélérer son unification et pour renforcer le poids politique de ses membres.

Aujourd'hui, nous reprenons le fil de nos discussions du 8 juin. Cette fois encore, un événement de grande portée internationale vient de se dérouler. Il s'agit du rapprochement sino-japonais, prélude à l'accession de la Chine au premier rang des puissances mondiales.

Parmi toutes les réflexions que peut nous inspirer cet événement, la plus essentielle a trait au poids que représente chacun des pays européens pris isolément face aux super-puissances de demain.

Le monde qui est en train de se constituer nous lance un triple défi.

Un défi démographique d'abord : le Président de la République l'a rappelé récemment à tous les Français : en l'an 2000 notre pays ne représentera que 1 p. 100 de la population mondiale. A cette date, l'Algérie sera plus peuplée que la France alors qu'elle ne comptait qu'une dizaine de millions d'habitants il y a à peine plus de quinze ans.

Un défi énergétique ensuite ; à cet égard, ce n'est pas dramatiser que d'annoncer que la vraie crise de l'énergie est devant nous. Cela vaut d'ailleurs pour la France comme pour l'ensemble des pays européens, dont la dépendance atteint déjà 60 p. 100.

Un défi industriel enfin, sous l'effet de l'industrialisation et de l'accession d'un nombre de plus en plus important de pays à des technologies qui étaient jusque-là le privilège de quelques-uns et qui garantissaient leurs débouchés extérieurs.

Ce triple défi lancé à notre pays concerne également nos voisins européens. S'ils pèsent encore d'un poids important dans la vie internationale, ce n'est déjà plus à l'importance de leur population qu'ils le doivent, mais à leur activité, à leur puissance économique et aussi à la sécurité que leur assurent une technologie avancée et ses applications dans le domaine militaire. Or, ces avantages sont de plus en plus contestés et la crise que le monde traverse depuis cinq ans est en voie de les faire disparaître.

Face à ces bouleversements et à ces risques, la chance de la France réside dans l'Europe, et la chance de l'Europe, c'est d'exister déjà sous la forme de la Communauté économique européenne, qu'il est urgent de consolider, d'approfondir et d'élargir. Nous savons, et nous sommes de ceux qui s'en félicitent, que le Président de la République et le Gouvernement ont conscience de cette nécessité et qu'ils s'emploient à renforcer l'Europe.

Cette tâche s'inscrit sans aucun doute dans un contexte plus favorable que jamais. Mais les risques d'un échec ne sont pas absents pour autant.

Le président de la commission des communautés européennes, M. Roy Jenkins, déclarait d'ailleurs lui-même le 6 octobre dernier, que « la Communauté européenne a atteint aujourd'hui un stade de développement où son avenir pourrait dépasser les espérances de ses fondateurs, mais aussi — et c'est un réel danger — où son avenir pourrait être sérieusement compromis ».

Pour que ces espérances ne soient pas déçues, il faudra que deux conditions principales soient remplies.

La première dépend de nous-mêmes, de notre capacité à redresser notre situation économique intérieure, tant il est vrai qu'il n'y aura pas d'Europe équilibrée sans une France solide.

Il n'est pas concevable qu'au sein de l'ensemble économique européen composé de neuf, voire de douze pays, l'un d'entre eux, la République fédérale d'Allemagne, représente la seule grande puissance face aux Etats-Unis, à l'Union Soviétique, à la Chine et au Japon. Actuellement, la France et la République fédérale d'Allemagne partagent sans aucun doute la même volonté politique, à savoir renforcer l'Europe face aux super puissances.

Mais elles mettent au service de ce vaste dessein des moyens économiques inégaux.

C'est pourquoi la politique courageuse d'assainissement économique engagée depuis plus de deux ans par M. le Premier ministre apporte une contribution essentielle au rééquilibre franco-allemand, condition vitale d'une communauté cohérente et indépendante.

On mesure mieux, dès lors, les liens étroits qui existent entre la politique économique interne et les initiatives prises par le Président de la République ainsi que le Gouvernement, pour approfondir et élargir la Communauté économique européenne, grâce, notamment, à la création d'un système monétaire européen. C'est le même souci qui inspire l'action conduite dans ces deux domaines, en l'occurrence le souci de renforcer l'indépendance de la France.

Il n'y aurait pas, en effet, d'indépendance pour une France incapable d'assurer l'équilibre de ses comptes extérieurs et qui serait réduite à solliciter l'aide du Fonds monétaire international pour faire face à ses échéances.

Sur le plan intérieur, l'indépendance de la France passe par l'effort et l'adaptation, condition d'un équilibre durable des échanges et préalable à une reprise de la croissance.

Il n'y aurait pas d'indépendance, non plus, pour une France qui ne saurait pas protéger ses échanges commerciaux contre les fluctuations du dollar : sur le plan extérieur l'indépendance de la France passe par la solidarité monétaire européenne.

Si la première condition au progrès de l'Europe dépend de notre capacité à assainir notre économie, la seconde réside dans le degré d'aptitude collective dont feront preuve les pays européens pour résoudre les problèmes que susciteront la création de la zone monétaire européenne, l'élection du Parlement au suffrage universel et l'élargissement de la Communauté.

La création d'une zone de stabilité monétaire, d'abord. Les obstacles qui ont, pendant de nombreuses années, entravé le développement de l'union économique et monétaire ne paraissent plus insurmontables, compte tenu de la détermination des autorités allemandes et françaises.

Sur le plan commercial, les responsables ont compris que la dimension européenne était nécessaire pour donner un pouvoir de négociation aux pays-membres, leur permettre d'obtenir les délais indispensables pour procéder aux réorientations de leur appareil industriel et pour pratiquer, quand il s'imposait, un protectionnisme communautaire adapté, tel celui qu'a prévu l'accord multi-fibres.

En second lieu, le retour à une stabilité des taux de change est indispensable à la survie du Marché commun, et notamment du Marché commun agricole.

Il faut assurer une protection contre les fluctuations erratiques du dollar — et les événements de cette semaine le rappellent — qui ont des conséquences néfastes pour toutes les économies européennes. L'accord réalisé lors du conseil européen de Brême a surpris par son ampleur. Nous voulons espérer que les échéances fixées à Brême seront respectées, que le conseil européen de Bruxelles, en décembre, approuvera la création d'un système monétaire européen pour le 1^{er} janvier 1979 et que le plus grand nombre possible des pays de la Communauté y participeront dès le départ. Dans ces conditions, sa création représentera un pas de géant vers une union économique et monétaire.

Mais les risques d'un échec de cette opération ne sont pas absents pour autant. Une réalisation partielle qui ne concernerait que quelques-uns des Etats-membres de la Communauté ne servirait pas l'intérêt commun, et ne saurait se concevoir que comme une période transitoire donnant à certains pays le temps de s'adapter. Car une Europe à deux vitesses, voire à trois vitesses après l'élargissement, pourrait provoquer des perturbations profondes.

Le second grand problème de l'heure pour l'Europe est constitué par l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne.

Pour que la date du juin prochain coïncide avec une réelle prise de conscience de la part de nos concitoyens de toutes les réalités communautaires, il est essentiel qu'un important effort de sensibilisation soit entrepris.

Il serait peu démocratique d'appeler les Français à se prononcer sans leur avoir donné au préalable toutes les explications utiles. De ce point de vue, la campagne objective d'information, que la Commission va mener conformément aux décisions du Conseil des ministres des neuf, apparaît comme tout à fait légitime.

Elle se doublera, bien sûr, d'une campagne réalisée par les listes en présence sur le plan national, et dont on doit espérer qu'elle situera les problèmes à leur véritable niveau.

L'Europe pour la paix et l'indépendance, l'Europe pour la prospérité et la justice sociale, l'Europe pour la liberté et les droits de l'homme, l'Europe pour les progrès de l'éducation, de la santé, de la qualité de la vie; tels paraissent être quelques-uns des grands thèmes que devront développer tous ceux qui font de l'organisation de l'Europe un objectif d'intérêt national.

C'est à la condition expresse que ces différents aspects de l'impératif européen soient clairement expliqués à nos concitoyens qu'ils participeront largement à la désignation de leurs représentants à l'Assemblée européenne et que cette élection ne sera pas simplement un sondage en vraie grandeur, un test politique national ou — ce qui serait pire encore — une sorte de troisième tour des élections législatives.

Le troisième des grands problèmes européens est celui de l'élargissement de la Communauté.

Trois nouvelles démocraties de l'Europe du Sud ont demandé à adhérer. Elles l'ont fait parce qu'elles souhaitent, très légitimement, partager les avantages économiques que la Communauté peut leur apporter. Mais elles veulent surtout consolider leur régime démocratique en l'amarrant à l'Europe. Pour elles comme pour nous, la Communauté représente un progrès pour la civilisation européenne du fait des engagements qu'elle implique en faveur de la démocratie représentative et des droits de l'homme.

Le problème n'est donc pas tant de savoir s'il faut faire l'élargissement. Le doute n'est pas permis: c'est un impératif politique. Le véritable problème est de réunir les conditions de sa réussite sous le double aspect des intérêts nationaux et de l'intérêt européen.

Sur le plan national, cette difficulté peut être résolue par la réalisation d'un plan vigoureux d'adaptation qui mettra les régions principalement concernées en état de saisir la chance qu'il représente.

Oui, pour la France de demain, il n'y a pas d'alternative à l'Europe, pas plus que le maintien de celle-ci dans la situation actuelle n'est une réponse adaptée aux transformations du monde.

Pour bâtir l'Europe politique, il faut une volonté politique. Puisse, en juin 1979, une large majorité de Français l'exprimer clairement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Julien.

M. Raymond Julien. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, par définition, un domaine réservé doit être privilégié et les moyens qui lui sont affectés doivent être à la mesure de la tâche à accomplir.

Le Président de la République, lors d'un conseil des ministres du mois d'octobre 1976, soulignait le rôle des affaires étrangères dans les Etats modernes et la nécessité pour la France de se doter d'une diplomatie apte à faire face à toutes les éventualités.

Or votre tâche, monsieur le ministre, est fort difficile: vous devez être le fidèle interprète d'une politique qui est pensée et décidée ailleurs, au sommet même de l'Etat, comme en témoignent les remous suscités par certaines de vos déclarations au sujet de la politique au Liban, et on lésine sur les moyens! Il y a là une contradiction entre les ambitions déclarées et les possibilités offertes.

Ces ambitions, le Président de la République les a rappelées tout récemment encore quand il a souhaité voir la France dans le peloton de tête des nations à l'aube du prochain millénaire. Nous le souhaiterions avec lui mais les réalités apparaissent tout autres, à l'analyse de votre projet de budget.

Celui de 1978 ne soulevait déjà pas l'enthousiasme. Son rapporteur parlait même de « morosité » et se plaignait de ne pas y voir un souffle nouveau, si l'on exceptait les quelques efforts faits ici ou là. De fait, il représentait moins de 1 p. 100 du

budget de la nation. Si l'on se réfère maintenant à sa progression par rapport à ce même budget général, les chiffres paraissent particulièrement instructifs. En 1976, son augmentation était inférieure de 1 p. 100 par rapport à la moyenne; en 1977, de 2 p. 100; en 1978, de 0,20 p. 100.

Pour 1979, cette augmentation semble de 15,7 p. 100, contre 15,2 p. 100 pour le budget général. Cela nous donnerait satisfaction si, en poussant plus loin l'analyse, nous ne constatons le transfert d'un crédit de 94 675 400 francs des charges communes au chapitre 32-97 « Participation aux charges de pensions ». C'est dire que cette progression ne sera que de 13,7 p. 100, c'est-à-dire de 0,5 p. 100 inférieure à la moyenne.

Le fait dominant de ce budget est la croissance beaucoup plus forte des crédits du titre III — Moyens des services — avec 19,8 p. 100, que celle des crédits du titre IV — Interventions publiques — crédits qui concernent le rôle de la France à l'étranger. Vous m'excuserez de citer à nouveau les termes qui résument cette évolution: votre ministère mange son capital!

La dégradation de nos moyens est moindre qu'auparavant, direz-vous. Néanmoins, un calcul en francs constants démontre clairement la dégradation persistante de nos moyens d'action à l'étranger.

Certes, je n'oublie pas l'existence du plan de cinq ans du 13 octobre 1976. On en connaît les trois volets: redresser les moyens budgétaires du ministère des affaires étrangères; réorganiser l'administration centrale et préciser la définition du rôle du corps diplomatique dans les missions à l'étranger.

S'agissant des deux premiers objectifs, nous nous réjouissons qu'un certain travail s'accomplisse, mais qu'en est-il du troisième qui revêt un caractère politique? Nous ne savons rien sur la façon de l'atteindre, si tant est qu'on le veuille.

D'ailleurs, je dois observer qu'aucun projet de loi de programme n'a été déposé devant le Parlement pour accompagner le plan de cinq ans. En outre, il n'y a pas non plus d'engagement pluri-annuel de dépenses, comme semble le penser le ministre du budget.

Cependant, vous me taxeriez à bon droit de partialité si je ne disais rien des aspects positifs de votre projet de budget, car il y en a.

En matière d'emplois, le programme de 1 000 emplois nouveaux qui figure dans le Plan est à peu près respecté: 200 postes ont été créés en 1978. Pour 1979 est prévue la création de 198 postes, sans compter dix-huit postes pour les affaires culturelles et la consolidation de quarante-quatre emplois précaires.

En outre, la pyramide des emplois révélait une situation préoccupante et un engorgement considérable qui ne permettait pas un déroulement normal des carrières. De ce point de vue, il y a amélioration: dans une proportion de 70 p. 100, les postes créés sont réservés aux catégories C et D, c'est-à-dire les plus défavorisées.

Les crédits de fonctionnement augmentent globalement de 20 p. 100, mais de 40 p. 100 pour le loyer, de 30 p. 100 pour le parc automobile, qui en avait besoin, et de 28 p. 100 pour l'informatique.

La condition diplomatique est, elle aussi, améliorée. Enfin, sont accordés les crédits nécessaires pour mettre nos fonctionnaires à l'abri des variations des prix et des monnaies des pays où ils servent. Il convient de s'en réjouir.

L'ouverture d'un compte spécial du Trésor, qui permettra d'accorder des avances pour la location d'un logement, représente un élément positif. Un crédit de six millions de francs est ouvert pour un relèvement particulier des traitements des personnels d'exécution. Je n'oublie pas le reclassement des contrats qui intéressent ces personnels. Il profitera à 440 contrats.

En contrepartie, les aspects négatifs de votre projet de budget sont évidents.

En matière d'emplois, les insuffisances sont graves, c'est indéniable; par exemple: il n'y a que quarante chauffeurs pour soixante voitures. Les personnels du chiffre sont en nombre si faible qu'ils ne peuvent pas toujours prendre les congés auxquels ils ont droit. Surtout, les crédits destinés à la rémunération des vacataires sont en augmentation très forte, de 61,2 p. 100, ce qui donne à penser que le recrutement provisoire de personnel temporaire se poursuivrait, contrairement aux engagements pris par l'administration?

Quant à la condition diplomatique, elle connaît, bien sûr, certaines améliorations dans l'ensemble, je l'ai dit, mais l'abattement de 70 p. 100 opéré sur les indemnités de résidence des catégories A et B en période de congé subsiste. Il y avait là, pourtant, un geste à faire envers les fonctionnaires. Il faudra se pencher sur la question.

Quant aux primes du ministère, en dépit de l'augmentation votée en 1976, elles s'abaissent si on les compare avec celles des autres administrations.

Enfin, il n'est apporté aucune solution au système des déménagements aux quatre coins du monde, avec la valse des mobiliers qui revient fort cher aux contribuables. Il me semble qu'on pourrait trouver de meilleures solutions !

Nous prétons également un grand intérêt à la revalorisation des salaires du personnel de secrétariat. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'ils restent notablement inférieurs à ceux qu'accordent les autres administrations.

De plus, s'il est un domaine où le rayonnement de la France doit se manifester avec le plus d'éclat possible, c'est bien celui des émissions radiophoniques vers l'étranger. Aussi, attendons-nous que soit élaboré un plan d'écoute globale satisfaisant.

J'appelle également votre attention sur l'augmentation considérable des contributions de la France à des organismes internationaux. Elles auront doublé en cinq ans. Vous me rétorquerez que c'est inévitable. Nous sommes obligés de suivre la croissance des dépenses de ces organisations, dont il n'est pas question de nous retirer. Malheureusement, elle a lieu aux dépens des moyens d'intervention propres à notre pays. Ceux-ci sont sacrifiés à des initiatives internationales dans lesquelles l'action de la France se dilue au milieu de celles des autres nations.

Enfin, le rôle des volontaires du service national actif, pour être vraiment utile, devrait se borner à favoriser le rayonnement de la langue française. Nous ne saurions accepter que ces jeunes gens dispensent des cours d'anglais en vue d'examens corrigés en Angleterre, comme on l'a signalé.

En effet, il y a, de par le monde, une demande d'enseignement du français dont on ne peut que se réjouir. Sans m'attarder sur les problèmes de la francophonie, j'indiquerai néanmoins qu'au-delà de la diffusion de la culture et de la langue françaises, la finalité de notre œuvre en ce domaine doit être politique. A cet égard, mon ami André Chandernagor a traité comme il convenait de l'action de la DGRCSST.

Les demandes de coopération qui nous sont présentées ne sont pas toutes satisfaites. On ne peut que le déplorer. Surtout, il faudrait que l'effort débouche sur la promotion économique de la France. Certains pays ont su le comprendre, la République fédérale d'Allemagne en particulier.

D'autres nations entrent maintenant sur le devant de la scène avec l'élargissement de la Communauté économique européenne, et elles font un effort considérable. Je pense notamment à l'Espagne. J'ai été très surpris, l'autre jour, au cours d'une conversation avec un conseiller du commerce extérieur, en apprenant le nombre dérisoire de nos fonctionnaires du commerce extérieur à l'ambassade de France à Madrid : ils ne seraient que cinq. A Paris, dans leur ambassade, les Espagnols occupent dans le service correspondant vingt-cinq personnes.

Sur l'élargissement de la Communauté économique européenne, sujet traité tout à l'heure par mon ami Jean-Pierre Cot, je n'insisterai pas, me bornant à une observation.

Nous ne devons pas assister à la disparition de régions ou de professions tout entières, sacrifiées sur l'autel d'une nouvelle religion dont le dieu dévorerait ses propres fidèles ! Il faut donc respecter certains impératifs et, d'abord, se donner le temps indispensable aux adaptations. Une volonté nationale doit se dégager pour doter notre pays des moyens financiers nécessaires. Il convient de résister à la volonté de détruire, sans savoir quoi mettre à la place !

A cet égard, permettez-moi une courte digression vers le Sud-Ouest qui m'est cher.

M. le président. Une brève digression, mon cher collègue ! Vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Raymond Julien. Dans le Sud-Ouest, des professions ont disparu comme, celle des gemmeurs, et la France achète à l'étranger, à grand renfort de devises, des produits qu'elle pouvait produire sur place.

Que deviendront nos grands bois si les bois d'éclaircissage ne trouvent plus preneur pour la papeterie ?

Assisterons-nous longtemps encore à ce scandale qu'est le déficit de notre commerce extérieur en bois, pâtes à papier et meubles ?

Sur la question viticole, déjà traitée tout à l'heure, je ne reviendrai pas. Les productions de qualité échapperont à la rigueur de la concurrence. Pour les autres, il est certain que la fixation de prix minima et la mise en place de clauses de sauvegarde s'imposent absolument.

Enfin, une diplomatie à la hauteur de celle que veut la France, et très justement, ne saurait s'accommoder du dépérissement de la vocation maritime de notre pays, de la disparition ou de l'effacement du pavillon français sur les océans. A cet égard, un port comme celui du Verdon créé récemment sur la façade Atlantique doit bénéficier non seulement du plan décennal pour le grand Sud-Ouest, mais aussi de la politique régionale européenne. Il y va de son avenir. Il convient de créer les nécessaires voies de communications transversales est-ouest, en n'oubliant pas le franchissement de l'estuaire car, et c'est un cas unique en France, on ne peut pas encore franchir le fleuve à moins de cent kilomètres de son embouchure.

Monsieur le ministre, ne laissons pas passer la chance qu'offre à notre pays le port du Verdon, comme on l'a déjà fait avec le gaz de Lacq. Ne condamnez pas le Sud-Ouest à une mort certaine.

L'élargissement de la Communauté ne saurait se concevoir sans une politique régionale hardie. Que l'on ne se contente pas de vœux pieux en se déchargeant du financement sur les collectivités locales qui ne pourront en assumer la charge. Nous voudrions obtenir de vous des assurances à cet égard.

Le projet de budget de 1979 témoigne donc de la volonté d'accomplir un effort pour restaurer l'outil diplomatique de la France : encore faut-il savoir quel sera son usage. Comment l'utiliser ? C'est la question principale, car c'est le terrain sur lequel on s'est enlisé.

Aussi souhaitons-nous, monsieur le ministre, une définition plus précise de la politique étrangère de la France, surtout pour ce qui a trait à ses interventions à l'étranger. Quelle en est la ligne directrice ? Comment le plan de cinq ans sera-t-il appliqué, s'agissant en particulier du rôle du corps diplomatique ? Quel sort sera réservé au décret du 22 Thermidor An VII, théoriquement — car on sait comment il est appliqué — toujours en vigueur ?

Sans exagération, je crois pouvoir vous dire en quelques mots, monsieur le ministre, que l'essentiel reste à faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, ce projet de budget porte votre marque personnelle.

En effet, il tend à doter de plus grands moyens d'action notre politique étrangère. Permettez-moi de vous en féliciter, d'autant plus qu'il est cohérent avec le plan de cinq ans que vous avez annoncé ici l'année dernière. Aussi me bornerai-je à examiner trois domaines essentiels : les affaires européennes, le nouvel ordre économique international et nos relations avec le Viet-Nam.

Pour ce qui a trait aux affaires européennes, je serai très bref car j'approuve l'analyse et les conclusions du président de la commission des affaires étrangères, M. Couve de Murville, auquel je tiens à déclarer combien sincèrement je partage sa façon de voir. Je m'en voudrais d'ajouter un mot à son intervention.

M. Georges Gorse. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Cousté ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Gorse, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Gorse. Je vous remercie mon cher collègue de votre courtoisie et de la tolérance dont M. le président semble disposé à faire preuve en cette fin de journée.

M. le président. N'en abusez pas ! (*Sourires.*)

M. Georges Gorse. Je saisis l'occasion que m'offre ce petit artifice pour poser à M. le ministre des affaires étrangères une question que l'organisation du débat ne me permet pas de développer.

Ma question porte non sur le budget proprement dit du ministère mais sur un article tapi dans le document modeste intitulé « Evaluation des voies et moyens ». A la page 73, il permet de constater que les « prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit du budget de la Communauté économique européenne » sont de 14 milliards de francs.

Quatorze milliards de francs lourds, c'est une somme qui mériterait peut-être d'être présentée avec moins de discrétion : elle est considérable par son montant, comme par la progression qu'elle révèle d'une année à l'autre : plus de 35 p. 100.

Peut-être, dans la confusion du débat budgétaire...

M. le président. Nous essayons de le clarifier, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

M. Georges Gorse... le vote de ce crédit passera-t-il inaperçu.

Quand voterons-nous cela ? Avec le budget des charges communes ? Et même, le voterons-nous ? Il s'agit, en effet, d'une non-recette, si je puis dire. Quoi qu'il en soit, il y a là un problème. Il faudrait savoir ce que représente cette somme. Je pense, monsieur le ministre, que vous voudrez bien nous donner très bientôt quelques éclaircissements, avant même l'examen des autres documents.

Naturellement, j'apprécie les bienfaits que le Marché commun a pu apporter à notre agriculture et à certaines branches de notre industrie. Je serai le dernier à les nier. Néanmoins, pour être équitable, il conviendrait qu'un jour soit élaboré et mis à notre disposition un véritable bilan, très difficile à établir, je l'admets, des avantages et des inconvénients, non seulement politiques mais aussi économiques, d'un système dans lequel nous sommes engagés, bien entendu, mais où nous sommes sur le point de nous engager plus avant.

Le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Communauté représente 14 milliards de francs, je le répète. C'est à peu près exactement l'équivalent du déficit budgétaire. Cela mérite considération, ne serait-ce que pour les contribuables. N'oublions pas, comme l'a dit très justement M. Couve de Murville tout à l'heure, que parmi les contribuables européens il y a des contribuables français.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je suis heureux d'avoir pu donner l'occasion à M. Gorse de soulever ces questions graves auxquelles, je n'en doute pas, le ministre répondra.

J'en viens au nouvel ordre économique mondial. Après quatre années, on peut envisager de dresser un bilan. Souvenez-vous, monsieur le ministre, que lors de la sixième assemblée générale des Nations Unies, un programme d'ensemble avait été présenté. Tout à l'heure, vous avez bien voulu rappeler que la CNUCED devait se réunir bientôt à Manille. Elle pourrait être conduite à porter un jugement, non pas défavorable mais en tout cas mesuré sur la solidarité entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

Mais il ne faudrait pas que se répande l'opinion selon laquelle peu de choses auraient réellement changé. Certes, les pays industrialisés ont pu parfois invoquer les difficultés qu'ils traversent pour ne pas répondre aux requêtes des pays en voie de développement. Devons-nous, pour autant, verser dans le pessimisme ? Je ne le crois pas, du moins si la France a l'intention de poursuivre à la CNUCED l'effort déjà entrepris, dans un cadre non seulement bilatéral mais multilatéral, précisément celui du nouvel ordre international. Il serait intéressant que vous nous le confirmiez, monsieur le ministre.

Cela me conduit à traiter du renouvellement de la convention de Lomé, pour lequel des négociations se sont ouvertes à Bruxelles, le 24 juillet dernier. Le conseil des ministres de la Communauté a adopté le 27 juin 1978 un mandat des négociations préliminaires très précis. Où en sommes-nous actuellement ? Votre réponse, monsieur le ministre, nous intéressera tous au plus haut point, la convention de Lomé ayant été un succès. Nous aimerions savoir également si l'on compte faire place à la fameuse notion du respect des droits de l'homme. De ceux-ci, je pourrais également vous entretenir en traitant de la situation du Viet-Nam.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis, doit être remercié pour avoir souligné l'effort de solidarité accompli en France par des organismes bénévoles, par exemple, France, terre d'asile,

Secours catholique ou CIMADE. Pour leur part, les nouveaux publics français ont manifesté leur intérêt pour l'accueil de tous les réfugiés.

Si j'ai bien compris, notre pays les accueille au rythme de mille par mois. Ils s'ajoutent aux 11 000 Vietnamiens, 12 000 Cambodgiens, 12 000 Laotiens, déjà réfugiés chez nous depuis le mois de mai 1975. Ces chiffres sont considérables. Nous avons besoin de savoir ce qui se passe non seulement sur notre sol mais également au Viet-Nam car nous sommes particulièrement inquiets pour nos amis francophones et pour tous les ménages franco-vietnamiens.

Ce qui se dit et s'écrit sur les camps de « rééducation » et de détention dans tous les journaux, y compris dans *L'Humanité*, est-il exact ? Y a-t-il des dizaines de milliers d'hommes incarcérés dans des conditions abominables ?

Vous êtes allé dans ce pays voici peu de temps, monsieur le ministre, et vous allez retourner en Asie ; la représentation nationale attend votre analyse de la situation. Par ailleurs, le Viet-Nam, que nous aidons, vient d'être frappé par des inondations catastrophiques et il a appelé officiellement à l'aide.

Personnellement, j'ai plaidé récemment devant l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de l'admission du Viet-Nam au sein de l'organisation internationale, admission à laquelle s'opposaient certains pays dont les Etats-Unis. Il ne serait pas admissible qu'un pays membre des Nations unies bafoue les droits de l'homme ; ce serait d'autant plus révoltant que nous sommes liés par l'histoire et par la langue aux Vietnamiens. Mais ceux-ci ont-ils encore la chance de pouvoir s'exprimer dans notre langue ? L'aut-il dès lors maintenir notre aide ? Ne faut-il pas la soumettre à des conditions précises ?

Je voudrais vous interroger aussi sur la révision des listes diplomatiques, à la suite du règlement de comptes qui a eu lieu sur notre territoire en août dernier. Il convient en effet de réexaminer certains privilèges accordés aux missions diplomatiques. Il y va de notre dignité et aussi de notre sécurité.

En conclusion, j'estime que la France doit être présente, même lorsque les circonstances sont difficiles. C'est le cas, en particulier, au Viet-Nam. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Leart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires étrangères (suite) :

Annexe n° 1. — M. Jacques Marelle, rapporteur spécial ; avis n° 572, tome I (affaires étrangères), de M. Xavier Deniau, tome II (relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 571, tome I (relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

